

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVIII

LEVIS, NOVEMBRE 1932

No. 11

UN CONSEILLER DE VILLE DE QUÉBEC AMIRAL BRITANNIQUE

Le conseil de ville de Québec a fourni bon nombre de personnages à l'histoire canadienne. Plusieurs anciens conseillers ou échevins de Québec ont été lieutenants-gouverneurs, premiers ministres, membres des gouvernements d'Ottawa et de Québec, juges de la Cour Suprême, de la Cour d'Appel, de la Cour Supérieure, etc., etc. En voici un qui a été contre-amiral dans la marine britannique! Résumons l'histoire de ce conseiller de ville de la vieille capitale.

Né à Dover, en 1783, Edward Boxer appartenait à une famille de marins. Deux de ses frères furent des membres distingués de la marine royale. James Boxer parvint jusqu'au grade de capitaine. William Boxer, son autre frère, commanda plusieurs vaisseaux renommés.

Edward Boxer commença à servir dans la marine en 1798. De cette année à 1811, il fut embarqué sur le *Doris*, le *Trent*, le *Goliath*, l'*Arethusa*, l'*Unité*, l'*Océan*, le *Sophia*, le *Tiger*. Pendant ces treize années, Boxer navigua à peu près sur toutes les mers connues du globe.

En 1811, Boxer s'embarquait sur le *Malta*, de 84 canons, avec le capitaine Hallowell qui, peu après, devenait contre-amiral. Il servit pendant trois ans sous cet excellent marin dont il était devenu l'officier de confiance.

En octobre 1814, Boxer recevait un commandement temporaire. Il commanda le *Wizard*.

En 1822, Boxer servait sur le *Sparrowhack* et prit pour la première fois contact direct avec le Canada. De 1822 à 1841, il fut presque continuellement dans les eaux canadiennes, d'abord sur le *Sparrowhack* puis sur le *Hussar* et enfin sur la *Pique*.

Après avoir fait la campagne de Syrie qui lui valut le titre de compagnon du Bain, il fut nommé, le 24 août 1843, agent de transports et maître du havre de Québec. Edward Boxer vint donc prendre sa résidence à Québec.

C'est le 6 février 1849 que Boxer fut élu conseiller du quartier Saint-Louis au conseil de ville de Québec. Homme pondéré et de bons conseils, Boxer rendit d'excellents services à ses collègues et à la ville. Il siégea au conseil de ville jusqu'en 1851.

En 1853, Boxer atteignait le rang de contre-amiral et il fut rappelé en Angleterre.

L'année suivante, en 1854, la guerre se déclarait entre la Russie, la France et l'Angleterre. Celle-ci envoya des flottes importantes sur la mer Noire. Boxer fut employé dans cette guerre comme amiral surintendant de Balaklava, le port le plus important de la Crimée. L'endroit était très malsain et le choléra y sévissait. Boxer, tout à son devoir, s'exposa peut-être trop. Il fut atteint de la maladie épidémique, et décéda à bord du *Jason*, ancré à l'entrée du port de Balaklava, le 4 juin 1855.

Lord Raglan, en informant le ministre de la guerre de la mort du contre-amiral Boxer, rendait l'hommage suivant à ses mérites:

“ Il est bien connu que cet officier a consacré toute sa vie au service public. Dès l'instant où il fut nommé amiral surintendant du port de Balaklava, il se dévoua à l'accomplissement de la tâche herculéenne qu'il avait entreprise. Il a rendu un immense service à l'armée en améliorant les places de débarquement du port et en établissant de nouveaux quais qui ont donné des communications beaucoup plus faciles et rapides entre la mer et la terre. ”

M. C.-E. Levey, le millionnaire québécois, avait épousé une des filles du contre-amiral Boxer.

LA PREMIERE HERBORISTE CANADIENNE

Nous avons soumis dans le *B. R. H.* (1931, p. 202) que le premier écrivain né en Canada devait être une femme, soeur Marie Morin, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Pourquoi l'honneur d'être le premier botaniste ou mieux herboriste, né en la Nouvelle-France, ne reviendrait-il pas également à une femme qui, comme la précédente, naquit à Québec puis vint vivre et mourir à Montréal?

* * *

Partout, autrefois, la femme, surtout la mère de famille, devait soigner, médicamenter la maisonnée dont elle avait la gouverne. Epoux, enfants, domestiques recouraient à elle, au début d'une maladie et lors d'un accident, car on ne pouvait pas toujours quérir des chirurgiens et encore moins des médecins, bien moins nombreux que les premiers. Cependant, un grave ennui se présentait: ne fallait-il pas payer un honoraire assez élevé à ces hommes de l'art et n'était-il pas pénible de se départir de la monnaie ou autres valeurs que l'on gagnait si arduement en ces temps révolus?

Par ailleurs, tout le monde, en Europe, comme en Amérique, n'avait-il pas alors une confiance illimitée dans la vertu des végétaux? Ne croyait-on pas, avec ou sans raison, que la flore fournissait à l'humanité des remèdes à presque tous les maux corporels?

Entre les femmes canadiennes-françaises qui, par vocation, obligation ou occupation se livrèrent à la cueillette méthodique et à l'étude raisonnée des plantes médicinales, aucune, ce nous semble, ne s'y adonna avec plus d'ardeur que Catherine-Gertrude Jérémie, épouse en premières noces de Jacques Aubuchon et, en secondes, du notaire Michel Le Pallieur.

Esquissons donc à grands traits sa notice biographique.

* * *

Catherine-Gertrude, fille de Noël Jérémie, sieur de la Montagne (1) fut baptisée à Québec le 22 septembre 1664.

(1) Noël Jérémie, "n'a pas joué un rôle bien important au Canada" toutefois il fut quelqu'un puisque tour à tour, Benjamin Sulte (*B. R. H.*, 1907, p. 90) et P.-G. Roy (*B. H. R.*, 1924, p. 66) ont bien voulu s'occuper de lui.

Après avoir demeuré à Québec et Sillery, elle alla résider dans la région de Batiscan vers 1680 et c'est là qu'elle choisit son premier mari.

De l'histoire de la paroisse de Champlain nous extrayons ceci: " Le 28 janvier 1681, un beau et grand mariage mit en liesse les paroisses de Champlain, de Batiscan, et de Sainte-Anne. M. le curé François Dupré célébrait le mariage de Jacques Aubuchon, fils d'un colon notoire, avec Catherine-Gertrude, fille de Noël Jérémie, sieur de la Montagne, de Batiscan. L'époux avait 26 ans et sa femme 16 ans. "

Au mariage furent présents Antoine Adhémar, notaire, François La Bernarde, sieur de La Prairie, François Chorel de Saint-Romain et autres (1).

Ce premier époux mourût tôt et la jeune veuve convola à Batiscan, le 3 novembre 1688, avec Michel LePallieur, originaire de Paris.

Cette fois, le mari avait 32 ans et la mariée 24 ans.

Le nouveau couple quitta la seigneurie de Batiscan pour aller habiter Québec où M. Le Pallieur était employé et où il devint notaire en 1701.

A la fin de 1702, étant en plus commissionné huissier du Conseil supérieur, M. Le Pallieur venait ouvrir bureau à Montréal. Là, de 1703 à 1731, cet officier de plume, remplit toutes les charges judiciaires possibles, depuis celle de juge intérimaire jusqu'à celle de concierge des prisons.

En 1731, le très besogneux Le Pallieur fut victime d'un malheureux événement. Trois soldats délinquants, s'étant évadés de la géole montréalaise, on prétendit que le grand âge du concierge-notaire-huissier (75 ans), le rendait incapable d'exercer une surveillance effective sur ses pensionnaires et on le releva de ses fonctions.

Ce coup du sort peina grandement le respectable vieillard et il s'éteignit en avril 1733.

De son mariage étaient nés neuf enfants. L'un de ses fils devint notaire et l'autre fonctionnaire; une de ses filles épousa le greffier-notaire J.-B. Adhémar et l'autre le futur

(1) A noter, trois des personnes (y compris la mariée) qui signent au registre iront demeurer plus tard à Montréal.

capitaine et chevalier de Saint-Louis, Claude-Nicolas-Guil-
laume de Lorimier.

* * *

Catherine-Gertrude Jérémie n'avait pas attendu la mort de son infortuné mari Le Pallieur, ni que tous ses enfants eussent dépassé la vingtaine pour songer à se rendre utile à ses compatriotes et même à ses cousins de la vieille France, puisqu'elle consacra assez vite ses loisirs et son expérience à l'herborisation.

La preuve en est fournie par l'abbé Auguste Gosselin, dans son ouvrage justement estimé : *Québec en 1730*.

Après avoir dit que l'éminent docteur Sarrazin faisait chaque année des "envois au Jardin des plantes de Paris", l'auteur signale que d'autres personnes suivaient l'exemple du sieur Sarrazin, tels : le chanoine J.-B. Gosselin, le chirurgien Joseph Hubert de La Croix et l'officier canadien Jacques Daneau de Muy.

Le même auteur rapporte encore que l'intendant Hocquart écrivit vers 1740 : "La veuve Le Pallieur m'a envoyé de Montréal une petite caisse et un paquet contenant quelques racines propres à différents usages. . . *Cette veuve s'est attachée depuis longtemps à connaître les secrets de la médecine des sauvages.*"

* * *

Ces envois se firent surtout entre 1736 et 1743.

De ce qui précède, il ressort qu'un Canadien et une Canadienne s'intéressèrent au XVIIIe siècle, à l'herborisation : M. Daneau de Muy et Mme Le Pallieur, celle-ci était beaucoup plus âgée que son émule, née en 1695, et comme on déclare qu'elle "s'est attachée depuis longtemps" à l'étude des plantes, nous avons lieu de croire qu'elle a droit à la première place, courtoisie à part.

Lorsque toutes les archives auront été scrutées, les érudits jugeront si nos avancés résistent ou s'ils croulent et nous nous inclinons.

Toutefois, il restera que Catherine-Gertrude Jérémie, dame Le Pallieur, inhumée à Montréal en juillet 1744, eût un geste extraordinaire pour une Canadienne, à cette époque : *adresser des plantes à des savants de la vieille France.*

A cause de cela, ne mérite-t-elle pas une notice dans le *Bulletin*; ne lui accordera-t-on pas quelques lignes, plus tard, dans les dictionnaires qui exhumeront les noms des nôtres qui furent les premiers ou parmi les premiers à s'occuper de science, d'art, de lettres, d'industrie ou de finance ?

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Edmond-Julien Barbeau — Fils d'Edmond-Henri Barbeau et de Sophie Bourassa, il vit le jour à Laprairie le 30 novembre 1830. Il fréquenta l'école de son village puis vint à Montréal et entra au service de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal en 1850. Au mois de juillet 1855, il succédait à M. John Collins, le premier gérant. Cette banque avait été fondée en 1846 par MM. William Workman, Alfred La Rocque, Joseph Bourret, L.-H. Holton, Sir Francis Hincks, Damase Masson, Henry Mulholland, Pierre Beaubien, Henry Judah, Charles Wilson, Joseph Grenier, John E. Mills, Nelson Davis, John Tully, Jacob De Witt et Louis T. Drummond, tous citoyens influents de Montréal. Mgr Bourget accepta d'être le patron de cette banque qui avait alors un caractère essentiellement charitable. M. Barbeau démissionna en faveur de son frère Henri, en février 1880, et il fut élu l'un des directeurs de la banque le mois suivant. M. Barbeau fut nommé adjoint du receveur général du Canada en juillet 1871 et, en 1896, président du bureau canadien de la *Liverpool and London and Globe Insurance Company*. Il fut aussi, de 1881 à 1890, gérant du Crédit Foncier Franco-Canadien. En 1880, il fut l'un des commissaires nommés pour s'enquérir de l'organisation du Service Civil du Canada. M. Barbeau était regardé comme une autorité dans les questions de finance. Il a beaucoup écrit dans les revues et les journaux sur la question monétaire et autres. Il avait épousé, en 1853, Amélie Cyphiot. Il est mort à Montréal, le 4 août 1901.

FRANCIS-J. AUDET

LES MAIRES DE LA CITE DE QUEBEC

Bédard, L'hon. Elzéar — Né à Québec le 24 juillet 1799, de Pierre Bédard et de Louise-Luce-Frémiot de Chantal Lajus. Admis au barreau le 17 août 1824. Candidat aux élections générales de 1830 dans le comté de Cornwallis, il fut battu par Amable Dionne. Deux ans plus tard, en juillet 1832, il fut élu député de Montmorency. Il conserva ce siège jusqu'en 1836. Elu conseiller du quartier Saint-Louis de la ville de Québec le 25 avril 1833, il eut l'honneur d'être le premier maire de la capitale (1833-1834). Le 22 février 1836, M. Bédard remplaçait le juge Kerr sur le banc de la Cour du Banc du Roi. Décédé à Montréal le 11 août 1849. Cf. N.-E. Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*.

Caron, L'hon. René-Edouard — Né à Sainte-Anne de Beaupré le 21 octobre 1800, de Augustin Caron et de Elisabeth Lessard. Admis au barreau le 7 janvier 1826, il fut maire de Québec de 1834 à 1836 puis de 1840 à 1846. Député de Québec (haute-ville) de 1834 à 1836, il fut appelé au Conseil législatif en 1837 puis, de nouveau en 1841. Il fut président de ce corps de 1843 à 1847 et membre du gouvernement Lafontaine-Baldwin de 1848 à 1849, puis de 1851 à 1853. Juge de la Cour Supérieure le 14 août 1853, il fut choisi comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec le 11 septembre 1873. Décédé pendant son terme d'office, le 13 décembre 1876. Cf. L.-P. Turcotte, *L'Hon. René-Edouard Caron*.

Stuart, L'hon. George-OKill — Né à Toronto le 12 octobre 1807, du Révérend George OKill Stuart et de Lucy Brooke. Il fit ses études légales sous sir James Stuart et fut admis au barreau le 25 mai 1830. Il se créa en peu de temps une grosse clientèle commerciale et maritime. M. Stuart fut maire de Québec de 1846 à 1850 et député de Québec à la Chambre d'Assemblée de 1851 à 1854, puis d'avril 1857 à novembre 1857. Le 27 octobre 1873, M. Stuart acceptait la charge de juge de la Cour de vice-amirauté. Ce juge était alors nommé directement par le gouvernement anglais. La cour de vice-amirauté avait à cette époque une importance considérable à cause des nombreux navires qui fréquentaient le port de Québec. Décédé à Québec le 5 mars 1884.

Belleau, Sir Narcisse-Fortunat — Né à Québec le 20 octobre 1808, du mariage de Gabriel Belleau et de Marie Hamel. Il fut admis au barreau le 26 septembre 1832. Élu membre du conseil de ville de Québec en 1847, il fut maire de la capitale de 1850 à 1853. Appelé au Conseil législatif du Canada en 1852, il fut orateur ou président à deux reprises, de 1857 à 1858 et de 1858 à 1862. C'est pendant qu'il était président du Conseil législatif, lors de la visite du prince de Galles (plus tard Édouard VII) à Québec, que M. Belleau fut créé chevalier. Ministre de l'agriculture dans le ministère Cartier-Macdonald, de 1862 à 1865, M. Belleau fut chargé, en août 1865, de former un gouvernement avec sir John-A. Macdonald. Il prit le portefeuille de receveur-général. Ce gouvernement vécut jusqu'à la Confédération. Le 1er juillet 1867, sir Narcisse Belleau devenait le premier lieutenant-gouverneur de la province de Québec sous le régime de la Confédération. Créé K. C. M. G. par la reine Victoria en 1879. Décédé à Québec le 14 septembre 1894. Cf. Stanislas Drapeau, *Biographie de sir N.-F. Belleau*; Henry Fry, *Biographical sketch of sir N.-F. Belleau*.

Tessier, L'hon. Ulric-Joseph — Né à Québec le 4 mai 1817, du mariage de Michel Tessier et de Marie-Anne Perreault. Admis au barreau le 22 juin 1839, il se créa bientôt une nombreuse clientèle. En 1851, le comté de Portneuf confiait à M. Tessier le mandat de député à la Chambre d'Assemblée, et, l'année suivante, sa ville natale l'appelait à devenir son premier magistrat. Il occupa cette charge pendant une année seulement. Conseiller législatif de la division du Golfe, en 1859, quatre ans plus tard, en 1862, il devenait ministre des travaux publics dans le ministère de M. Sandfield Macdonald. Lors de la Confédération, M. Tessier fut nommé membre du sénat du Canada. En 1873, M. Tessier montait sur le banc de la Cour Supérieure. Promu au banc de la Cour d'Appel deux ans plus tard, M. Tessier décéda à Québec le 7 avril 1892. Cf. *Annuaire de l'Université Laval*, 1892-93, discours de sir François Langelier.

Alleyn, L'hon. Charles — Né à Myrus Wood, comté de Cork, Irlande, le 11 septembre 1817, du mariage de Richard Alleyn, de la Marine Royale, et de Margaret O'Donovan. Il

étudia d'abord au Fermoy School, puis à Glougowes, dans le comté de Kildare. En 1834, la famille Alleyn venait s'établir au Canada. Le jeune Alleyn fit ses études légales dans la capitale et fut admis au barreau le 29 septembre 1840. Elu maire de Québec le 13 février 1854, M. Alleyn était choisi, le 22 juillet de la même année, comme député de la même ville. Trois années plus tard, en 1857, il entra dans le ministère Macdonald en qualité de commissaire en chef des Travaux Publics. Le 7 août 1858, il acceptait le portefeuille de secrétaire provincial dans le ministère Cartier-Macdonald. Il le garda jusqu'au 23 mai 1862. Nommé shérif du district de Québec en 1866, M. Alleyn décéda à Québec le 4 avril 1890. Il avait épousé une des filles de M. Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens*.

Morrin, Joseph — Né dans le comté de Dumfries, en Écosse, le 19 octobre 1794, il émigra très jeune au Canada avec ses parents qui venaient y chercher la fortune. Il reçut son instruction à l'école du docteur Wilkie, et étudia la médecine à Québec, mais alla compléter ses études à Edimbourg et à Londres. Il s'établit comme médecin à Québec. Il se fit une belle et lucrative clientèle. M. Morrin fut maire de Québec à deux reprises, de 1855 à 1856 puis de 1857 à 1858. C'est lui qui inaugura le mode d'élection du maire par le peuple. Fondateur et premier président de la Société Médicale de Québec, il fut aussi président du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. Il fut un des fondateurs de l'Asile des aliénés de Beauport avec les docteurs Douglas et Frémont. Décédé à Québec le 29 août 1861. Il laissa par son testament une somme importante pour fonder un collège protestant à Québec dirigé par l'église Saint-André à laquelle il appartenait. C'est le Morrin College qui existe encore nominalement, rue Saint-Stanislas.

Robitaille, Olivier — Né à Québec le 2 décembre 1811, du mariage de Etienne Robitaille et de Marie Moisan. Dans l'automne de 1837, M. Robitaille se rendait à l'université de Harvard pour y perfectionner ses études médicales commencées sous le docteur Morrin. Il en revint l'année suivante avec le titre de docteur en médecine. Il s'établit à Québec. Elu membre du conseil de ville de Québec en 1851, il fut maire de

la capitale de 1856 à 1857. M. Robitaille fut un des fondateurs du *Courrier du Canada*, de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec et de la Banque Nationale. En 1863, le docteur Robitaille était nommé médecin de la prison de Québec conjointement avec le docteur Pierre-Olivier Tessier. Décédé à Québec le 3 novembre 1896. Pie IX avait nommé M. Robitaille chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre pour reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Église. Cf. *Monde Illustré*, 21 novembre 1896, article de J.-B. Caouette.

Langevin, Sir Hector-Louis — Né à Québec le 25 août 1826, de Jean Langevin et de Sophie-Scholastique Laforce. Admis au barreau le 10 octobre 1850. Membre du conseil de ville de Québec depuis 1855, il fut maire de la capitale de 1858 à 1860. Élu député de Dorchester en 1858, il entra dans le cabinet de sir E.-P. Taché, en 1864, en qualité de solliciteur général. Il prit part aux conférences de Charlottetown et de Québec où furent élaborées les bases de la Confédération. En 1866, M. Langevin passait au ministère des Postes. Le 1er juillet 1867, il recevait le ministère des postes dans le premier cabinet formé sous la Confédération. En 1869, on lui confiait l'important ministère des Travaux Publics. En 1873, M. Langevin remplaçait sir G.-É. Cartier à la direction du parti conservateur dans la province de Québec. Le 5 novembre 1873, il démissionnait avec tous ses collègues. En 1878, les conservateurs revenaient au pouvoir et l'hon. M. Langevin reprenait son ministère des Travaux Publics. Il se retira de la vie publique à la mort de sir John-A. Macdonald. Décédé à Québec le 11 juin 1906. L'hon. M. Langevin avait été fait chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, en 1881. Auteur de *Le Canada, ses institutions, ses ressources, etc*; *Manuel des paroisses et fabriques*, etc.

Pope, Thomas — Né à Prescott, province d'Ontario, le 16 octobre 1825. Il fit ses études en Écosse, pays de ses ancêtres. A son retour au pays, il étudia le droit sous l'avocat plus tard juge Duval. Admis au barreau en 1849, il s'établit à Québec qui était devenu une seconde patrie pour lui. Ses talents, son honnêteté et l'attention qu'il apportait aux affaires qu'on lui confiait lui attirèrent bientôt une grande clientèle.

Il fut élu maire de Québec en décembre 1860, par une bonne majorité, sur Abraham Joseph. Il fut réélu à ce poste honorable, par acclamation, en 1861 et en 1862. Sur l'avis de ses médecins, au mois de janvier 1863, M. Pope s'embarquait pour l'Europe afin de refaire ses forces épuisées par une trop grande assiduité au travail. Son voyage de quatre mois dans les vieux pays n'améliora pas sa santé et il décéda le 29 juin 1863, à l'âge peu avancé de 37 ans. Le maire Pope s'était créé un grand nombre d'amis et d'obligés à Québec qui regrettèrent longtemps sa disparition.

Tourangeau, Adolphe-Guillet dit — Né à Québec le 15 janvier 1831, de Jean Guillet dit Tourangeau et de Adélaïde Bernier. Il fut admis à la profession de notaire le 5 novembre 1855. M. Tourangeau s'occupa de bonne heure de politique et fit des luttes dont on parle encore à Québec. Il fut maire de la capitale de 1863 à 1866, pour finir le terme d'office du maire Thomas Pope, décédé, puis de 1869 à 1870, M. Tourangeau fut également député de Québec-est à la Chambre des Communes du Canada de 1870 à 1874. M. Tourangeau fut candidat contre sir Wilfrid Laurier dans le même comté de Québec-est à la fameuse élection de novembre 1877. Les luttes municipales et politiques avaient éloigné M. Tourangeau de son étude de notaire. Aussi, il accepta avec plaisir la charge de directeur de la poste à Québec que lui offrit le gouvernement du Canada. Il fut nommé le 5 juillet 1883. Décédé à Québec le 8 octobre 1894. A consulter sur M. Tourangeau, Rose, *A Cyclopedia of Canadian Biography*.

Cauchon, L'hon. Joseph-Edouard — Né à Québec le 31 décembre 1816, du mariage de Joseph-Ange Cauchon et de Marguerite Vallée. Admis au barreau le 29 novembre 1843, il s'occupa peu ou point de sa profession. Il s'engagea dans le journalisme. Il fut pendant plusieurs années rédacteur en chef du *Journal de Québec*. Élu député de Montmorency en 1844, il représenta ce comté jusqu'en 1867. Il fut commissaire des Terres dans le ministère MacNab-Taché, de 1855 à 1857, puis commissaire des Travaux Publics dans le ministère Cartier-Macdonald, de 1861 à 1862. M. Cauchon fut maire de Québec de 1866 à 1868. A la Confédération, il fut élu député de Montmorency pour la Chambre des Communes et

l'Assemblée législative. Président du Sénat de 1867 à 1872, il résigna son siège de sénateur pour briguer les suffrages des électeurs de Québec-Centre. Élu contre le millionnaire James Ross, il entra, le 7 décembre 1875, dans le ministère MacKenzie en qualité de président du Conseil. Un peu plus tard, il prenait le ministère de l'Intérieur. Enfin, le 2 décembre 1877, il était nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba, poste qu'il occupa pendant cinq ans. Décédé à Qu'Appelle le 23 février 1885.

Lemesurier, John — Né à Gaspé le 28 janvier 1826, de Charles Lemesurier et de Mary Thompson. Son père, originaire de l'île de Jersey, avait servi sous Nelson, à bord du *Victory*. M. Lemesurier vint s'établir à Québec en 1848, n'ayant pour toute fortune que son honnêteté et son ambition de faire son chemin. Il entra d'abord à l'emploi de M. Withall, marchand, qui finit par lui vendre son commerce. Membre du conseil de ville de Québec en 1859, M. Lemesurier fut élu maire en 1867 et réélu en 1868. L'année suivante, par suite de circonstances malheureuses, M. Lemesurier étant devenu insolvable, dût offrir sa résignation comme maire de Québec. En 1873, M. Lemesurier, en société avec deux de ses fils, William et Henry, établissait à Québec une manufacture de tabac qui devint, en peu d'années, un très important établissement. Décédé à Québec le 21 juin 1891. Cf. *The Canadian Biographical Dictionary*.

Hossack, William — Né à Québec le 12 janvier 1814, de William Hossack et de Mary Hossack. Le grand-père de M. Hossack, originaire de Morayshire, en Écosse, était venu établir à Québec, quelques années après la Conquête, un commerce d'épiceries qui fut continué par son fils, puis par son petit-fils. Après avoir acquis une honnête aisance dans son commerce, M. Hossack partit pour l'Europe où il voyagea pendant plusieurs mois. C'est à son retour à Québec, dans les premiers mois de 1864, que M. Hossack fut élu conseiller puis échevin du quartier Saint-Louis au conseil de ville. Il y siégea pendant plusieurs années. Le 12 novembre 1869, M. Hossack était élu maire de Québec, par le conseil, pour finir le terme d'office de M. Lemesurier. Décédé au Mont-Plaisant, près Québec, le 14 janvier 1896.

Garneau, L'hon. Pierre — Né au Cap-Santé le 8 mai 1823, du mariage de François-Xavier Garneau et de Julie Gignac. Établi à Québec dès 1840, M. Garneau fut à l'emploi de la maison L.-C. Têtu, puis ouvrit l'importante maison de nouveautés qui fut continuée par ses fils. M. Garneau fut maire de Québec de 1870 à 1874. Élu par acclamation député du comté de Québec le 11 mars 1873, il conserva cet important mandat jusqu'en 1886. Il fut ministre des travaux publics et de l'agriculture de la province de Québec puis ministre des terres de la Couronne de 1874 à 1878. Appelé au Conseil législatif le 31 janvier 1887, M. Garneau prêta serment le même jour en qualité de ministre des terres de la Couronne. Le 8 mai 1888, il devenait ministre des travaux publics. Il conserva ce poste jusqu'au 16 décembre 1890. Décédé à Québec le 27 juin 1905. Il avait été décoré par le roi de Belgique de la croix de Léopold II en reconnaissance de services rendus à l'industrie belge. Cf. Auguste Béchard, *L'honorable Pierre Garneau*.

Murphy, Owen — Né à Stoneham, comté de Québec, le 20 décembre 1827, de Nicolas Murphy et de Ellen O'Brien. M. Murphy vint très jeune à Québec pour se créer un avenir. Il entra à l'emploi de la maison Ross, Shuter & Co. qui faisait le commerce de bois d'exportation. Il passa ensuite à la maison H.-J. Noad & Co. qui faisait le même commerce. Plus tard, quand l'exportation du bois canadien en Angleterre cessa, M. Murphy s'occupa d'assurances sur le feu et la vie. Après avoir siégé comme représentant du quartier Saint-Pierre à l'hôtel de ville de Québec de 1871 à 1874, M. Murphy fut appelé à la mairie. Il fut réélu au même poste en 1876 et resta maire de Québec jusqu'en 1878. M. Murphy fut également député de Québec-ouest à l'Assemblée législative de Québec de 1886 à 1891. Décédé à Québec le 4 octobre 1895. Cf. Rose, *A Cyclopaedia of Canadian Biography*.

Chambers, Robert — Né à Hull le 17 mars 1809. Admis au barreau le 14 juin 1834, il s'établit à Québec où il avait étudié le droit sous un avocat canadien-français, M. Huot. Élu échevin du quartier Jacques-Cartier en 1872, M. Chambers représenta cette partie canadienne-française de la cité de Québec pendant plusieurs années. En 1876-77, pendant le

voyage du maire Owen Murphy en Europe, M. Chambers fut choisi comme pro-maire et s'acquitta de ses devoirs à la satisfaction de tous. Maire de Québec de 1878 à 1880, il eut l'honneur d'inaugurer la terrasse Dufferin en présence du marquis de Lorne et de la princesse Louise, fille de la reine Victoria. M. Chambers se retira de la vie municipale en mai 1880 et décéda six ans plus tard, le 1er janvier 1886.

Brousseau, Jean-Docile — Né à Québec le 28 février 1829, de Jean-Baptiste Brousseau et de Nathalie Doré. Il fut propriétaire du *Courrier du Canada* de 1857 à 1861. Ce journal passa ensuite à son frère, Léger Brousseau. Le 15 juillet 1861, M. Brousseau était élu député de Portneuf à la Chambre d'Assemblée de la province du Canada. Il conserva ce mandat jusqu'à la Confédération. M. Brousseau fut le premier député de Portneuf à la Chambre des Communes du Canada. Il représenta ce comté de 1867 à 1872. M. Brousseau fut aussi député de Portneuf à l'Assemblée législative de Québec de 1881 à 1886. Membre du conseil de ville de Québec de 1875 à 1884, il fut maire de la capitale de 1880 à 1882. Décédé à Québec le 28 juillet 1908.

Langelier, Sir François — Né à Sainte-Rosalie de Bagot le 24 décembre 1838, de Louis-Sébastien Langelier et de Julie-Esther Casault. Admis au barreau en 1861, il alla étudier à Paris puis revint à Québec où il fut nommé professeur à l'université Laval. Candidat malheureux dans le comté de Bagot en 1871, il fut élu dans le comté de Montmagny en 1873. Ministre des Terres (1878-1879) et trésorier de la Province (1879-1880) dans le cabinet Joly. Député de Mégantic aux Communes du Canada de 1884 à 1887, puis député de Québec-Centre de 1887 à 1898. M. Langelier fut maire de Québec de 1882 à 1890. C'est sous son administration que l'aqueduc municipal fut renouvelé. En 1898, M. Langelier devenait juge de la Cour Supérieure, et, en 1906, juge en chef suppléant de la Province. Le 5 mai 1911, l'hon. M. Langelier était nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il décéda pendant son terme d'office, le 8 février 1915. Le 28 juin 1907, Sa Majesté avait créé l'hon. M. Langelier chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (K.C.M.G.).

Frémont, Jules-Joseph-Taschereau — Né à Québec le 20 décembre 1855, de Charles-Jacques Frémont et de Marie-Cécile Panet. Le 11 janvier 1878, le barreau l'admettait au nombre de ses membres. Docteur en droit après une soutenance très remarquée en 1887, il fut, la même année, choisi comme professeur de droit civil à l'université Laval. Maire de Québec de 1890 à 1894, député du comté de Québec aux Communes du Canada de 1891 à 1896, M. Frémont, par ses talents, son honnêteté et le prestige dont il jouissait, pouvait aspirer à des postes encore plus élevés, mais la Providence en jugea autrement, et le condamna à l'inaction par une cruelle et longue maladie. Il décéda à Québec le 28 mars 1902. " Les oeuvres qu'il a faites comme maire de Québec resteront, et l'exemple qu'il a donné comme citoyen et comme professeur servira de modèle à ceux qui suivront. "

Parent, L'hon. Simon-Napoléon — Né à Beauport le 12 septembre 1855, de Simon-Polycarpe Parent et de Lucie Bélanger. Admis au barreau le 13 juillet 1881. Elu député de Saint-Sauveur à la législature de Québec le 17 juin 1890, il conserva ce mandat jusqu'en 1905. M. Parent fut maire de la cité de Québec de 1894 à 1906. Sous son administration, la vieille capitale subit une véritable transformation. Le 26 mai 1897, M. Parent entra dans le cabinet Marchand en qualité de ministre des Terres, Forêts et Pêcheries. En 1900, l'hon. M. Parent devenait premier ministre de la province de Québec en conservant son même portefeuille. En 1905, il était remplacé comme premier ministre de la province par sir Lomer Gouin. La même année, il acceptait la charge de président de la Commission chargée de la construction d'un Transcontinental entre Moncton et Winnipeg, et de réunir les deux rives du Saint-Laurent entre Québec et Lévis par un pont gigantesque. Il conserva cette charge jusqu'en septembre 1911. Il fut ensuite président de la Commission des Eaux limitrophes. Décédé à Montréal le 7 septembre 1920.

Tanguay, Georges. — Né à Québec le 2 juin 1857, de Georges Tanguay et de Adéline Mathieu. M. Tanguay père avait fondé à Québec une maison de commerce qui, avec le

temps, avait pris des développements considérables. En 1886, à la mort de son père, M. Tanguay prit la direction de ce commerce et lui donna une nouvelle impulsion. En 1894, M. Tanguay était élu échevin du quartier du Palais au conseil de ville de Québec. Il fut réélu pour six termes consécutifs. Le 12 janvier 1906, ses collègues l'élaient unanimement pour remplacer l'honorable M. Parent à la mairie de Québec. Le 30 novembre 1900, les électeurs du comté du Lac Saint-Jean avaient choisi M. Tanguay comme leur député à la législature de Québec. Ils le réélirent aux élections générales de 1904. M. Tanguay fut aussi président de la Chambre de Commerce et membre de la Commission du Havre de Québec. Décédé à Québec le 21 septembre 1913. Cf. *The Storied Province of Quebec*.

Garneau, Sir Georges. — Né à Québec le 19 novembre 1864, de Pierre Garneau et de Charlotte-Cécile Burroughs. Il a fait ses études au séminaire de Québec et à l'École Polytechnique de Montréal où il obtint le diplôme de bachelier en sciences appliquées. Maire de Québec de 1906 à 1910, M. Garneau eut l'honneur de présider les fêtes du Tricentenaire de la capitale en 1908. C'est à cette occasion qu'il fut créé chevalier par Sa Majesté. Il reçut l'investiture à Québec même du prince de Galles, aujourd'hui George V. Sir Georges Garneau dirige l'importante maison de commerce fondée par son père mais il s'occupe en même temps de science. Il est professeur de chimie à l'université Laval. Sir Georges Garneau est commandeur de Saint-Grégoire le Grand, docteur en droit des universités McGill et de Toronto, chevalier de la Légion d'Honneur, président de la Commission des Champs de bataille, membre du Conseil des Recherches Scientifiques, directeur de la Banque Nationale, directeur de la Bell Telephone Co., etc., etc.

Drouin, Napoléon. — Né à Québec le 19 juin 1862, de Olivier Drouin et de Thérèse Canac dit Marquis. Il débuta dans le commerce d'épicerie avec son père, à Québec. A la mort de celui-là, il s'engagea dans le commerce d'épicerie en gros, en société avec ses deux frères, sous la raison sociale Drouin Frères et Cie. Cette maison devint bientôt un des principales du genre à Québec. En 1899, M. Drouin fondait

la Rock City Tobacco Co. Cette industrie s'est également développée considérablement. Echevin de la cité de Québec de 1895 à 1909, M. Drouin fut élu maire en 1910 et conserva ce poste jusqu'en 1916. Il est membre de la Commission des Liqueurs depuis son institution. Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Lavigueur, Henri-Edgar. — Né à Québec le 16 février 1867, de Célestin Lavigueur et de Mary Childs. Marchand. Elu au conseil de ville comme échevin du quartier Saint-Jean-Baptiste (siège no. 1), en février 1906, il en a fait partie pendant dix ans. Maire de Québec de février 1916 à février 1918, M. Lavigueur a aussi représenté le comté de Québec à la Chambre des Communes de décembre 1917 à juillet 1930. Au mois de février 1930, M. Lavigueur était élu pour la seconde fois maire de Québec sur l'ancien maire Oscar Auger.

Samson, Joseph. — Né à Saint-Isidore de Dorchester le 9 janvier 1862, de Claude Samson et de Marie Fecteau. Il s'établit très jeune à Québec. Après avoir été à l'emploi de plusieurs maisons de commerce, M. Samson s'associait, en 1897, à M. Filion pour établir un magasin de quincaillerie sous la raison sociale de Samson et Filion. Après la mort de son associé, M. Samson continua seul les affaires. Sa maison de commerce est aujourd'hui une des plus importantes de la partie basse de la ville. Membre du conseil de ville de Québec depuis 1904, M. Samson fut élu maire en 1920 et réélu pour un second terme en 1922. Député de Québec-Centre à la législature de Québec depuis 1930. M. Samson a des intérêts dans plusieurs entreprises industrielles.

Martin, Valmont. — Né à Carleton, Baie-des-Chaleurs, le 19 mai 1875, de Henri-Josué Martin, médecin, et de Amélie-Jeanne Verge. Admis à la pratique de la médecine le 6 juin 1899, il a exercé sa profession à Saint-Roch de Québec pendant trente-deux ans. En février 1912, M. Martin était élu échevin de la cité de Québec. Il siégea au conseil de ville de 1912 à 1926, comme échevin, et de 1926 à 1927 comme maire. Le 7 décembre 1927, il devenait directeur du service municipal d'hygiène de la cité de Québec ainsi que de l'hôpital civique. Au mois de septembre 1929, M. Martin était nommé professeur agrégé à l'université Laval et chargé des clini-

ques des maladies contagieuses à l'hôpital civique. Haut chef des Forestiers Indépendants depuis 15 ans, directeur des Forestiers Catholiques depuis 1928, médecin chef de la Société d'Hospitalisation depuis 1931, directeur du Comité National des Arriérés mentaux depuis 1931.

Simard, Téléphore. — Né à Saint-Joachim, comté de Montmorency, le 9 novembre 1878, de Louis Simard et de Isabelle Brown. Etabli à Québec, aussitôt ses études terminées, M. Simard fut à l'emploi de différents magasins de nouveautés puis se lança à son propre compte dans ce commerce dans lequel il avait acquis une grande expérience. En février 1924, M. Simard fut élu échevin du quartier Saint-Roch. Il fut réélu deux fois par acclamation dans le même quartier. Le 6 décembre 1927, M. Simard était élu, par le conseil, maire de la cité de Québec pour finir le terme d'office du maire Martin nommé médecin municipal. En 1928, M. Simard briguait une réélection à la mairie. Il fut battu par M. Oscar Auger.

Auger, Joseph-Oscar. — Né à Québec le 14 août 1873, de Alphonse Auger et de Belzémire Blouin. M. Auger fut d'abord à l'emploi de A.-J. Auger et fils, les premiers marchands de bois de la Province à expédier du bois de pulpe aux Etats-Unis. En 1910, M. Auger devenait le gérant d'une compagnie organisée pour la fabrication et le commerce du bois de pulpe. Enfin, en 1921, M. Auger organisait sa propre compagnie, la Auger Lumber Company Limited. Echevin du quartier Saint-Roch au conseil de ville de Québec de 1924 à 1928, M. Auger se présenta à la mairie aux élections de 1928 et fut élu sur M. Téléphore Simard. Aux élections de février 1930, M. Auger fut à son tour battu par M. Henri-E. Lavigueur, qui avait déjà été maire de Québec de 1916 à 1918.

QUESTION

Je vois le mariage d'une Canadienne, Thérèse Minet, avec Philippe de Rainault de la Roche, sieur de Grandval. Quel était ce sieur de Grandval ?

G. B. R.

PAROLES DES SONONTOUANS A M. LE MAR-
QUIS DE BEAUHARNOIS, GOUVERNEUR GENE-
RAL DE LA NOUVELLE-FRANCE DU
17 JUILLET 1742

Mon père, il y a deux ans que nous descendimes ici, vous nous donnâtes des souliers (1) pour nous en retourner, et vous nous dites : Mes enfants, je compte qu'ils vous ramèneront ici, à peine ont-ils pu nous conduire jusques chez nous, nous en avons fait d'autres pour descendre, et nous avons abandonné nos femmes et nos enfants pour vous venir voir, nous sommes partis sans vivres, et nous avons tout laissé à l'abandon pour avoir ce plaisir, nous avons même abandonné nos corps.

Mon père, nous avons appris qu'on ne vous regardait pas comme des chefs et que l'on disait que nous n'en étions point : il est vrai, mon père, que nous sommes des jeunes gens, et que tous nos chefs sont morts, nous sommes cependant envoyés ici de la part de tout le village et nous vous prions de nous écouter.

Par un collier

Mon père, dans le tems que vous avez accordé la paix à toutes les nations, vous avez planté un arbre qui montait jusqu'au ciel et même qui perçait tous les nuages, aujourd'hui, mon père, nous voyons que cet arbre est ébranlé ; nous l'affermissons par ce collier.

Par un collier

Mon père, vous savez, qu'un arbre doit toujours avoir des feuilles vertes, nous en mettons de nouvelles pour que le soleil ne puisse pas le pénétrer et afin que toutes les nations qui viendront pour parler des bonnes affaires, puissent se mettre à l'ombre de nous ; mon père, lorsque cet arbre a été planté on y a mis des racines blanches pour pouvoir voir plus aisément ceux qu'elles pourraient endommager, de notre côté, elles sont toujours dans la

(1) Ce sont des canots d'écorce.

même splendeur, il n'y a que les gens qui sont du côté du soleil couchant qui les ont pourries, nous les raccommodons par ce collier.

Par un collier

Mon père, nous venons de raccommoder l'arbre de paix, voilà une médecine que nous vous donnons pour vous nettoyer le coeur et nous vous prions de ne point écouter les mauvais discours.

Par un collier

Mon père, nous avons appris l'année dernière que le Roi, notre père, qui est dans l'autre côte du grand Lac, vous avait fait plus grand chef que vous n'étiez, nous lui en témoignons notre reconnaissance par ce collier et nous le prions de ne vous point retirer d'ici, nous sommes faits à vos manières, vous avez des bontés pour nous, il pourrait en venir un autre que nous ne connaîtrions pas et qui pourrait ne point avoir les mêmes bontés : c'est pourquoi, mon père, nous vous prions de ne nous point abandonner, comme nous remarquons quelque fois, ce qui se passe, nous nous sommes aperçu que votre habit n'était point garni comme celui de Mr de Vaudreuil, nous n'en savons pas la raison.

Mon père, en descendant, nous avons trouvé deux hurons à Choueghen, qui nous ont chargé de dire à trois chefs qui étaient ici de s'en revenir, parce qu'ils ne descendraient point, et que leur missionnaire les plaçait à la Grosse Isle, qui est un endroit tout proche du Détroit.

Par trois branches de porcelaine

Mon père, par ces trois branches de porcelaine, nous vous prions d'ordonner à vos interprètes de bien repéter tout ce que les Sauvages disent, et ce que vous leur répondez afin que vous puissiez entendre nos paroles, et que nous puissions entendre la vôtre.

Par trois branches de porcelaine

Mon père, quand vous avez fait la paix, vous nous avez laissé les maîtres de notre ancien fils, qui est mort à Niagara (Mr de Joncaire) vous l'avez remplacé par son fils qui est descendu avec nous, nous vous prions de nous l'accorder, et qu'il remonte avec nous, pour pouvoir se trouver à un Conseil qui doit se tenir le printemps prochain, avec les Têtes Plates, et pour savoir ce qui se sera passé à celui qui doit avoir été tenu chez les Anglais, où nous avons été mandés, nous ne savons pas ce qu'ils nous voulaient, notre fils vous en informera.

Par trois branches de porcelaine

Mon père, quand vous nous avez accordé la paix, vous nous avez aussi accordé un forgeron, et vous nous avez dit que Laforge mourrait avec nous, comme il est vieux nous demandons son fils et vous prions qu'il reste au petit village, nous vous prions encore de lui recommander de ne nous point brusquer lorsque nous irons lui porter de l'ouvrage.

Mon père, voilà un présent qui vient de la part des Dames du Conseil, elles vous prient de donner du son à leurs tortues, pour qu'elles puissent se réveiller lorsqu'elles font leurs cérémonies.

Mon père, voilà une autre parole des guerriers, qui vous prient aussi de leur donner quelques coups de poudre et balles, pour pouvoir se réfugier dans les bois afin d'éviter la famine.

Mon père, voilà un petit présent que trois personnes du Village vous envoient pour vous prier si vous avez quelques vieilles couvertes de leur jeter sur leur corps.

Mon père, je suis bien aise de vous avertir que nos frères les Nontagués, en s'en retournant l'année dernière, lorsqu'ils furent à la vue de Chouéghen, ils ôtèrent le pavillon français, en mirent un Anglais, moi Sonontouans, je ne fais pas de même. J'ai toujours porté votre pavillon chez l'Anglais, malgré tout ce qu'il m'a pu dire : celui que vous m'avez donné est usé, je vous prie de m'en

donner un autre. Voilà tout ce que nous avons à vous dire, nous vous demandons de votre lait.

Mon père, il semble que votre village est changé, on nous rebute lorsque nous allons chercher des vivres et on ne nous laisse point entrer.

Réponse de M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur-Général de la Nouvelle-France, aux paroles des Sonontouans, du 31 juillet 1742.

Mes enfants, vous ne devez pas douter du plaisir que j'ai eu de vous voir arriver ici en bonne santé, j'avais donné des ordres au fort Frontenac pour vous faciliter les moyens de descendre.

Mes enfants, je ne puis comprendre comment vous pouvez vous amuser aux mauvais discours que l'on vous tient; toi, Théouatakonté, ne sais-tu pas que je te connais depuis longtems, pour un grand chef et pour un homme qui travaille aux bonnes affaires continuellement, je connais pareillement les chefs qui sont avec toi, et je n'ignore pas que vous êtes tous envoyés de la part de vos deux villages, vous avez pu remarquer que je n'ai pas eu de peine à vous écouter.

Par un collier

Mes enfants, je me souviens bien de l'arbre qui a été planté, vous devez savoir qu'il n'a jamais été ébranlé de ma part, et que j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour le maintenir dans sa verdure et sa splendeur, par ce collier je nettoye tout ce qui pourrait en avoir été gâté.

Par un collier

Mes enfants, vous avez bien fait de renouveler les feuilles de cet arbre, quoiqu'elles fussent toujours vertes de mon côté, je vous invite à les bien conserver, vous savez que tous les gens du soleil couchant sont descendus pour nettoyer les racines qu'ils avaient pourries, par ce collier, je vous les fais voir telles qu'elles ont été plantées.

Par un collier blanc

Mes enfants, j'ai bu avec plaisir la médecine que vous m'avez donnée, quoique je n'en eusse pas besoin, mon coeur est toujours net, et je ne m'amuse point à entendre les mauvaises paroles, ni à les écouter, je vous en donne une pareille, pour nous ôter tout le venin que vous pourriez avoir sur le coeur. Mes enfants, je vous remercie de ce que vous renouvez le pavillon blanc que les anciens m'ont mis sur la tête, je le conserverai toujours tel, et je ne serai jamais occupé qu'à travailler aux bonnes affaires.

Par un collier

Mes enfants, je vous remercie du compliment que vous me faites sur la nouvelle dignité dont le Roi m'a honoré. Je rendrai compte à Onontio Goa de vos sentiments. Mes enfants, je vais vous répéter ce que j'ai dit cette année à vos frères les Nontagués qui me parlèrent l'année dernière au nom des cinq nations.

Par un grand collier

Paroles aux Nontagués *

Mes enfants, vous m'avez dit l'année dernière que vous aviez mis les marchandises dans la terre et que vous aviez renfermé les boissons dans les rochers, en m'assurant que vous ne feriez plus ce commerce, malgré cela j'ai appris que vos jeunes gens avaient continué la traite, c'est à vous à y mettre ordre, si vous voulez que je crois que ce que vous m'avez dit était du fond du coeur, autrement je penserais que vous me parlez que du bout des lèvres.

Mes enfans, j'ai appris que les Anglais voulaient s'établir à KasKonchagen et qu'ils travaillaient continuellement à corrompre votre nation, pour les engager à leur vendre cette terre, l'année dernière, j'en ai fait dire mon sentiment aux Sonontouans, comme ils sont ici je vais encore leur parler à ce sujet.

Mes enfants, j'ai appris que les Anglais se fortifiaient à Chouëghen, il faut qu'ils aient quelque mauvais dessein dans le coeur contre vous et contre moi. Je ne puis comprendre comment les Iroquois des Cinq nations peuvent souffrir un pareil établissement et ne s'y opposent pas ; d'autant que quand les Anglais vous ont demandé à établir Chouëghen, ils vous ont dit qu'ils n'avaient dessein que de faire une attrape à Castor, donnez toute votre attention à ce que je vous dis.

Mes enfants, je répéterai ce discours à vos frères les Sonontonans lorsque je tiendrai conseil avec eux.

Mes enfants, comme j'ai des yeux, des oreilles partout je vais vous répéter tout ce qui s'est passé au Conseil à Orange, dont vous m'avez parlé, et que vous m'avez dit que votre fils Joncaire m'informerait.

Conseil tenu à orange

Par le premier collier Kora dit aux Iroquois, mes enfants, j'ai lieu de me plaindre de vous, toutes les fois que nous nous sommes assemblés, je vous ai exhortés à ne plus aller voir Onontio, et à ne plus entretenir aucun commerce avec lui ; vous m'avez toujours trompé, puisque tous les ans vous descendez à Montréal et qu'actuellement vos députés sont en route pour aller voir Onontio. C'est une chose que j'ai extrêmement à coeur. Je vous barre donc par ce collier le chemin de Montréal. Je vous prie de ne me plus parler du bout des lèvres, comme vous avez fait jusqu'à présent, mais de me dire du fond du coeur que vous n'avez plus aucune relation avec Onontio.

Par le second collier, il dit, vous savez, mes enfants, que je fais fortifier Chouëghen et que je le mets en état de ne plus craindre les insultes des Français, vous devez regarder ce fort comme le soutien de votre pays, et comme votre refuge en cas de besoin. Si Onontio venant donc pour l'ébranler et le renverser par ses secousses, mettez vos mains de l'autre côté du fort pour le soutenir et repoussez les Français de toutes vos forces.

Par le troisième collier, il dit, j'ai le coeur déchiré de voir mes enfants s'entre détruire, vous avez mal à pro-

pos levé la hache contre les Têtes Plates, les Chérakis et les Chicachas, qui sont mes enfants, tous comme vous ; je vous arrache donc la hache des mains, et je la jette si loin que vous ne puissiez plus la reprendre.

Je veux que tous mes enfants se regardent frères, qu'ils aient tous désormais les mêmes sentiments, et qu'ils se réunissent pour se soutenir mutuellement les uns les autres.

Par le quatrième collier, il dit, j'ai appris avec étonnement qu'il y a des Français établis dans vos villages et qu'ils y ont un pavillon de leur nation. Cela veut dire que vous vous regardez comme enfants d'Onontio ; et c'est ce que je ne dois pas souffrir. J'abats donc par ce collier le pavillon français que vous avez chez vous, je chasse de vos cabanes tous les Français qui pourraient s'y trouver, et quand quelqu'un de cette nation ou des autres enfants d'Onontio viendra chez vous, je vous défends de le garder chez vous plus d'une nuit. Mes enfants, je ne dois pas vous laisser ignorer ce que vos frères du Sault St-Louis ont dit à vos frères les Nontagués et qu'ils doivent vous répéter quand vous irez chez eux.

Paroles des gens du Sault aux Nontagnes

Nos frères, depuis longtemps le chemin est comme bouché de vous à nous, et nous ne pouvons plus guère vous parler qu'à Montréal, c'est vous qui avez mis cet embarras dans le chemin par l'établissement des Anglais à Chouëghen, que vous désirez et que vous avez soutenu. Nous ne pouvons plus guère aller chez vous, tandis que Chouëghen subsistera et vous devez en savoir la raison. C'est qu'il y a dans ce fort un démon qui souffle la discorde entre vous et nous et qui fait tout ce qu'il peut pour nous faire lever la hache contre vous. Ce démon est l'eau de vie, qui a causé la mort de huit hommes de notre village, que vous avez tués en différents temps à Chouëghen. Cependant, nous aimons la paix et nous ne souhaitons rien tant que d'être toujours en bonne intelligence avec nos frères. Mais nous voudrions aussi que vous fis-

siez de votre côté ce qui dépend de vous pour l'entretenir.

Mes enfants, le Conseil qui a été tenu à Orange, doit vous faire sentir combien l'Anglais a le coeur mal fait, et vous faire voir qu'il ne cherche qu'à brouiller la terre, et à vous faire manquer de fidélité à votre père, je ne sais ce que vos nations auront répondu à ces mauvais discours, je l'apprendrai bientôt, mais je ne puis croire que l'Anglais nous séduise jusqu'au point de vous faire faire de mauvaises affaires avec moi qui suis votre père, et eux ne sont que vos frères, faites attention à ce que je vous dis, et ne vous laissez jamais gâter l'esprit, par ce collier, j'ai affermis ma parole et vous invite de continuer à frapper sur les Chicachas nos ennemis communs, vous savez que c'est une viande que j'ai donné à manger à toutes les nations.

Mes enfants, vous avez bien fait de m'informer de ce que les hurons que vous avez trouvés à Chouëghen, vous ont chargés de dire à trois de leurs chefs qui étaient ici.

Par trois grandes branches de porcelaine

J'ai donné ordre à tous mes interprètes de répéter fidèlement ce que mes enfants me disent, je sens qu'il est nécessaire que cela soit de même, afin qu'il n'y ait point de confusion dans les Conseils.

Par trois branches de porcelaine

Mes enfants, je vous laisse encore les maîtres de votre fils Joncaire qui est descendu avec vous, j'envoie son frère avec vous pour apprendre votre langue, vous ne tiendrez aucuns Conseils qu'ils n'y soient présents l'un ou l'autre, afin que je puisse être informé de ce qui se passe chez vous, je ne vous répéterai point ce que je vous ai fait dire par votre fils Joncaire au sujet des Têtes plates,

vous devez savoir à quoi vous en tenir et combien il serait dangereux que vous fissiez la paix avec eux, par rapport aux autres nations.

Par trois branches de porcelaine

Mes enfants, je vous accorde un forgeron, ce sera le fils de Laforge que vous emmenerez avec vous. Je lui donnerai ordre de vous traiter avec douceur, comme je fais tous mes enfants, vous autres chefs, engagez de votre côté vos jeunes gens à avoir la même douceur pour les Français que j'envoie chez vous et que vous m'avez demandé.

Mes enfants, voilà un présent que je vous remets pour les dames du Conseil, dites-leur de ma part que je les engage de continuer à travailler aux bonnes affaires.

Mes enfants, voilà aussi un présent en réponse à la parole des guerriers, je les invite d'en faire un bon usage.

Mes enfants, j'accorde avec plaisir la demande que vous m'avez faite pour trois personnes de votre village.

Mes enfants, vous m'avez fait plaisir de m'avertir de ce qu'ont fait vos frères les Non'agués en passant par Chouëguen. Si je l'avais su plutôt, je leur en aurais dit mon sentiment, comme votre pavillon est usé, je vous en donne un autre parce que je vous regarde comme mes véritables enfants, et que je crois votre coeur aussi net que ce pavillon est blanc.

Mes enfants, mon village n'est point changé, je ne crois pas qu'on vous ait rebuté en allant chercher des vivres, ou ce serait contre mes intentions, vous devez savoir que le magasin est petit, et que tout le monde n'y peut pas entrer.

Mes enfants, voilà des présents pour vos Villages, j'ai appris que ceux que j'y envoyai étaient consommés avant d'être rendus, c'est pourquoi j'en ai chargé votre fils Joncaire pour les distribuer de ma part (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LA RÉCOLTE DU DIABLE

Autrefois, plus qu'aujourd'hui, ce nous semble, les Canadiens aimaient à se réunir pour jaser, entendre des "histoires", jouer à divers jeux, danser le cotillon et chanter à tour de rôle.

Le répertoire de nos pères était fort varié et dans la catégorie des pièces consacrées à la gaieté, une large place était faite aux chansons moqueuses, même sarcastiques.

De classe à classe, on ne manquait pas de se plaisanter, mais sans y mettre trop d'amertume, du moins en l'esprit des auteurs et des auditeurs de l'époque, car il faut bien se rappeler que les gouailleries changent de forme ou d'aspect avec les siècles.

Ce que l'on cherchait alors, c'était de faire ingurgiter une potion composée d'un once de vérité mêlée à quatre onces de malice. N'est-ce pas d'ailleurs la formule employée de tout temps par les moralistes populaires ?

L'une des chansons railleuses qui eut le plus de vogue était dirigée contre les ouvriers, les marchands et les professionnels. Vis-à-vis ceux qui se sustentaient au moyen d'un métier, d'un commerce, d'une occupation quelconque, différente de la leur, les "habitants" se posaient en contraste lumineux. Ces "terriens", clamait leur panégyriste, avaient le monopole de l'honnêteté en affaires.

De cette assertion, les agriculteurs étaient les premiers à n'en croire qu'une partie. Tout de même, le trait était lancé, l'auditoire riait aux éclats, puis les malmenés et les glorifiés prenaient ensemble un coup de vin, d'eau-de-vie ou de rhum.

La chanson, sujet de cet article, s'intitule gravement la "Récolte du diable" et elle nous paraît remonter loin, car on mentionne les perruquiers, les manchonniers, les procureurs, les cabaretiers, etc. ; elle est fort longue et nous n'en rapportons que douze couplets tirés des versions obtenues de M. O.-H. Lapalice, archiviste, lequel possède un fort vieux recueil de mélodies ; de M. Alfred Legault, courtier ; de M. L.-H. Cantin, généalogiste, de

Lévis ; de feu le docteur P.-É. Mount et de dame Mount-Duckett qui ont hérité des cahiers de chansons d'un docteur musicien, Joseph Gariépy, professeur de piano à Terrebonne, vers 1856 ; enfin, de dame Léliose Chatel, veuve Boyer, de Valleyfield.

— 1 —

Un Diable est sorti de l'Enfer,
Pour fair' le tour du monde,
Autorisé par Lucifer
A cueillir dans sa ronde
Différents corps de métier...
Commençant par les Meuniers
Prenant double mouture :
— Montez dans ma voiture.

— 2 —

Bouchers coquins qui vendez tous,
Pour du boeuf de la vache,
Le diable arrive aussi chez vous,
— Bonjour donc, cher Eustache
Ah ! vite ment, dépêche-toi,
Tu vas t'en venir avec moi.
Laisse-là tes fressures,
Monte dans ma voiture.

— 3 —

Oh ! Boulangers, c'est votre tour,
Cessez votre rapine
Il vous faut quitter votre four,
Aussi votre farine.
Vous faites vos pains trop petits,
Le plus souvent à moitié cuits,
Et votre pâte sûre
Vous mène à ma voiture.

— 4 —

Juges, avocats, procureurs,
Je me mets à vos trousses,

D'un enfer tout rempli d'horreurs,
Vous n'êtes qu'à six pouces.
Vos plaidoyers et vos serments
Et plus encor' vos jugements
Gâtent la procédure,
Montez dans ma voiture.

— 5 —

Notaire, voici donc le temps,
Où le diable, à son père,
De tes écrits à double sens,
Va bien le satisfaire.
Ah ! que de milliers de procès,
Ont causé tes contrats mal faits.
Ta mauvaise écriture,
T'amèn' dans ma voiture.

— 6 —

On ne vous a pas oubliés,
Docteurs en médecine,
Pour vos malad', vous ne jugez
Jamais que par la mine,
Par vos remèdes mal donnés,
Trop vite vous les envoyez
En terre, en pourriture,
Montez dans ma voiture.

— 7 —

Marchands, descendez ici-bas,
J'ai pour vous une place,
Tous vos vols sont, n'en doutez pas,
Écrits sur votre face,
Trop cher, vous vendez quatre fois,
Sans compter que c'est à faux poids,
Même à fausse mesure,
Montez dans ma voiture.

— 8 —

Perruquiers, barbiers malfaisants,
C'est à vous qu'on s'adresse,

Vous martyrisez tous les gens,
Par votre maladresse,
Avec vos rasoirs ébréchés,
La barbe vous leur arrachez,
Leur brisez la figure,
Montez dans ma voiture.

— 9 —

Bonjour, les Cabaretiers fripons,
Ne faites plus les drôles,
Je vous déclare, sans façons,
Vous êtes sur mes rôles,
Afin d'augmenter votre gain,
Vous nous vendez toujours du vin,
Qui n'est que de l'eau pure,
Montez dans ma voiture.

— 10 —

Manchonnier, ne sois pas jaloux,
Je te ferai visite,
En grinçant des dents, de courroux,
J'ai connu ta conduite.
Tu vendes des casques, des manchons,
Qui sont toujours hors de saisons,
Tous brûlés de teinture,
Monte dans ma voiture.

— 11 —

Pour trouver encor de mes gens
Je ne suis pas en peine,
Il y a bien d'autres méchants
Mais ma voiture est pleine.
Quant à ceux qui vienn' de monter,
Je leur promets de les mener
Tout droit à la brûlure,
Marche donc, ma voiture.

— 12 —

Estimables cultivateurs,
De vous, rien à dir' contre.

Parmi vous sont de braves coeurs,
Comm' tout nous le démontre.
Très patiemment vous travaillez,
Honnêtement vous vivotez,
Enfin votre droiture,
Vous sauv'nt de ma voiture.

*

* *

En plus de ce qui est reproduit ci-dessus, il y eut des pointes contre les charpentiers, les menuisiers, les maçons, les couvreurs, les chaudronniers, les cordonniers, les tailleurs, les couturiers, les chapeliers, les forgerons et les charrons. Nous laissons cette matière de côté pour le moment.

Revenons à ce que nous disions au début. Certains sarcasmes paraissent ici cruels, mais leur effet s'atténuaît à l'audition. Dans un groupe réuni pour se divertir, on peut se dauber sans trop se froisser, apparemment du moins. Ensuite, il en est de la chanson satirique comme de la comédie de moeurs, comme de la critique, comme de la caricature, il faut faire la part de l'exagération et de la généralisation.

E.-Z. Massicotte

LES DISPARUS

Foucher, Achille-Auguste — Né à Saint-Jacques, comté de Montcalm, le 15 avril 1854, de François Foucher et de Odile Brien Durocher. Après avoir été admis à la pratique de la profession médicale, le docteur Foucher passa en Europe où il fit des études supérieures. Il s'établit ensuite à Montréal et devint professeur à l'université de Montréal. A sa mort il occupait le poste de professeur d'ophtalmologie. Il fut professeur de clinique à l'Hôpital Notre-Dame pendant un grand nombre d'années. Décédé à Montréal le 6 septembre 1932. Officier de l'Instruction Publique de France. A consulter sur le docteur Foucher le *Devoir*, de Montréal, du 2 septembre 1932, articles des docteurs E.-P. Benoit et Laramee.

LETTRE PASTORALE INEDITE DE
MGR J.-O. PLESSIS

—

Joseph-Octave Plessis, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du St-Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c., &c. A Nos Très-Chers Enfans les Habitans Catholiques de l'intérieur et de la côte maritime de la Province du Nouveau-Brunswick, particulièrement à ceux de Gêdaïk et de Richibouctou et des villages qui en dépendent, Salut et Bénédiction en N.-S.

Dieu, dans sa miséricorde, Nos très chers enfans, procura aux Acadiens vos ancêtres de zélés et édifiants missionnaires par les soins desquels la religion fut solidement plantée chez eux, avec un désir de la conserver et de vous la transmettre, qui était l'objet continuel de leurs vœux et de leurs prières. Ni l'expulsion de leur patrie, ni leur dispersion sur les côtes de l'Amérique Anglaise, ni leur séjour parmi des religionnaires étrangers, ne donnèrent atteinte à la pureté de leur foi. Ramenés avec le temps sur les bords et dans le voisinage de leur patrie, ils comprirent qu'un moyen essentiel de conserver ce don précieux était d'avoir des prêtres dont les paroles et les exemples pussent leur rappeler ainsi qu'à leurs enfans les principes de foi, de morale et de piété qui avaient toujours fait leur consolation et leur bonheur. Vous avez senti, comme eux, l'importance et la nécessité de ce secours. Des prêtres, des prêtres, est un cri qui se fait entendre de tous les hâvres, de toutes les pointes, de toutes les rivières où vous êtes soit dispersés, soit réunis en villages. Nous n'avons pas été sourds à vos demandes, Nos très chers enfans. Avant et depuis que Nous vous avons visités, Nous sommes empressés de multiplier vos missionnaires ; en voilà cinq où à peine il y en avait un autrefois. Mais en même tems que ces vénérables prêtres sèment du spirituel parmi vous, n'est-il pas juste que vous pourvoyiez à leur temporel ? N'y a-t-il pas une convention tacite entre nous, par laquelle Nous vous donnons leur assistance, dont vous reconnaissez la nécessité, à condition que vous aurez soin de les loger, de les nourrir, de les entretenir par vos contributions, par vos oblations,

par le fidèle paiement de vos dîmes ? D'où viennent donc ces objections sans nombre, lorsqu'il s'agit de construire ou de réparer un presbytère ? D'où viennent ces mauvaises chicanes, sur l'obligation et la manière de payer la dîme ? Est-ce que vos missionnaires vous sont à charge ? Est-ce qu'il n'y a pas de paroisses, dans l'intérieur du Diocèse, où Nous pourrions les placer avec l'assurance d'un ample revenu ? Est-ce que vous croyez qu'ils vont chez vous pour faire fortune ? Est-ce que Nous les envoyons pour leur profit et non pour faciliter le salut de vos âmes ? Si vous ne savez pas apprécier leurs services, si vous regrettez le peu que vous sacrifiez de votre bien pour aider à leur subsistance ; déclarez-Nous-le franchement : Nous vous délivrerons de ces hommes qui vous sont à charge ; Nous les donnerons à des peuples qui ne regretteront pas leurs contributions, et vous demeurerez comme des brebis sans pasteurs, comme des enfans sans père, privés de la parole sainte et des sacremens, des principes de religion et de piété qui font le bonheur des chrétiens et le lien plus solide de la société ; vous baptiserez vous-même vos enfans ; vous enterrerez vos morts ; vous marierez sans prêtre ; vous vivrez sans sacremens ; vous mourrez sans confession, sans assistance et consolation ! Mais si vous concevez l'état déplorable où vous laisserait cet abandon de toute assistance spirituelle et que vous désiriez conserver des prêtres au milieu de vous ; rendez-vous-en dignes en cessant de les affliger et de leur contester leur revenu. Ne les mettez pas dans la nécessité de disputer sur ce qui leur est dû, comme des journaliers qui seraient à votre service et auxquels vous feriez la grâce de les employer. Tâchez de bien saisir et de mettre en pratique les principes que Nous allons vous donner ici et qui vous seront répétés au besoin.

1° De droit divin les fidèles sont obligés de pourvoir à la subsistance de leurs Pasteurs. 2° Le moyen le plus généralement adopté pour parvenir à cette subsistance, est le paiement du casuel et des dîmes. 3° La dîme dans ce diocèse est fixée depuis l'année 1667, à la vingt-sixième partie de tous les grains. Elle doit être battue et vannée et portée chez le curé. 4° Dans les lieux où il se fait

peu de grains, tels que les missions du Golphe St-Laurent, dont la côte du Nouveau-Brunswick fait partie, il a toujours été entendu que l'on ajouterait la dime de patates à celle des grains. 5° Ne point payer la dime est non-seulement une injustice, mais encore un cas réservé à l'Évêque dans ce Diocèse. 6° Elle doit se payer de tous ceux qui recueillent, soit sur leur propre terrain, soit sur celui d'un autre. 7° Les patates et le grain cultivés par des femmes ou des enfans ne sont pas moins sujets à la dime que s'ils étaient cultivés par des hommes. 8° C'est un abus de prétendre que les terres nouvellement défrichées ou dans leurs trois premières années de culture, ne sont pas sujettes à la dime comme les autres. 9° C'est un autre abus d'exempter de la dime ceux qui ne sont pas mariés ou qui n'ont pas fait leur première communion. 10° La dime est due non-seulement dans les lieux où il y a un prêtre résidant, mais encore dans ceux qui ne sont desservis que passagèrement et par voie de mission. 11° Un missionnaire ou curé ne peut faire remise à un paroissien, de la dime dont il serait endetté envers son prédécesseur. 12° Ce n'est pas s'acquitter du précepte de la dime, que de la payer frauduleusement, d'en donner une partie et de retenir l'autre, sous quelque prétexte que ce soit.

Souvenez-vous, Nos très chers enfans, de ce commandement de l'Église, que l'on vous a appris dès l'enfance et que vous avez entendu répéter depuis : " Droits et Dimes tu payeras à l'Église fidèlement ", et sachez que les commandements de l'Église vous obligent sous peine de péché mortel.

Qu'ajouterons-Nous enfin ? C'est que Nous vous défions de citer quelqu'un qui se soit appauvri à payer la dime et que nous pourrions vous en citer plusieurs qui en punition de leur négligence sur cet article de leurs devoirs, sont tombés dans la pauvreté et dans le malheur ; et voudraient bien maintenant, mais peut-être trop tard, réparer leurs fâcheuses omissions.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée par le Missionnaire de Gédéac au prône de la Messe Paroissiale deux ou trois jours de Fête ou de Dimanche et de même dans les autres postes où il en sera besoin.

Donné à Québec sous Notre Seing, le Sceau de Nos Armes et le Contre-Seing de Notre Secrétaire le 22 Octobre 1824.

(Signé) † J. O., Ev. de Québec.

par Monseigneur,

(L. S.) N. C. Fortier, ptre, secrét.

Certifié en tout conforme à l'original et avoir été publié aux prônes de la Messe Paroissiale pendant deux jours de Dimanche consécutifs aussitôt après la réception de cette Lettre Pastorale.

Ant. Gagnon, Ptre.,

Missionnaire de Shédiac.

Shédiac, 15 Mai 1826 (1).

LES JOURNAUX DE BEAUHARNOIS

Beauharnois a eu quatre journaux qui parurent de 1867 à 1884. Le premier, le *Courrier de Beauharnois*, fut fondé en 1867 par J.-N. Camyré, qui était à la fois le propriétaire et le rédacteur; en 1875, ce journal devint la propriété de l'avocat Athanase Branchaud, qui en fut le rédacteur.

En 1872, au *Courrier* succéda l'*Echo de Beauharnois*, dont le propriétaire-rédacteur était l'avocat Thomas Brossoit. Le *Courrier de Beauharnois* est devenu le *Progrès de Valleyfield*.

Quelques années plus tard, parut l'*Avenir de Beauharnois*, dont les rédacteurs furent M. Morissette, ancien maître d'école à Beauharnois, celui qui est devenu l'hon. Juge L.-A. Prud'homme (1875-1877), et d'autres rédacteurs volontaires.

Vers 1883, à l'*Avenir* succéda le *Drapeau de Beauharnois*, ayant comme propriétaire J.-B. Cadieux de Courville, et comme rédacteur l'avocat L.-A. Seers, C. R. (R. P. Augustin Leduc, *Beauharnois*, 1920, p. 217).

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. Communiqué par l'abbé Ivanhoe Caron.

UN RECENSEMENT DE L'ACADIE EN 1686

Recensement fait par M. De Meulles intendant de la Nouvelle-France de tous les Peuples de Beaubassin, Rivière St-Jean, Port-Royal, Isle Percée, et autres côtes de l'Acadie, s'y étant lui-même transporté dans chacune des habitations au commencement de l'année 1686.

Port Royal

Le Sr Alexandre Le Borgne, Seigneur du lieu, âgé de	43 ans
Delle Marie de St-Étienne, sa femme, âgée de	32 “
<i>Enfans</i>	
Emmanuel	11 “
Marie	9 “
Alexandre	7 “
Jeanne	5 “
Étienne Aucher, domestique	73 “

Michel Boudrot, Lieut. Gnal, de la Juridiction de Port Royal	85 ans	3 fusils, 20 arpens, 16 B. à c., 17 moutons, 6 co- chons.
Michelle Aucoin, sa femme	65 “	
<i>Enfans</i>		
Michel	26 “	
François	20 “	

Philippe Mius d'En- tremont, Pror. du Roy	77 ans	40 arpens
<i>Enfans</i>		
Philippe	24 “	
Magdelaine	16 “	

Claude Petitpas
Sr de la Fleur —

Greffier	60 ans	
Catherine Bugaret, sa femme	46 "	
<i>Enfans</i>		
Claude	23 "	2 fusils, 12 terres labou-
Jacques	19 "	rées, 22 B. à c.
Marie	18 "	10 cochons
Henriette	12 "	
Paul	11 "	
Charles	10 "	
Martin	9 "	
Pierre	5 "	
Anne	2 "	
	<hr/>	
Claude Terio	49 ans	
Marie Gotro, sa femme	40 "	
<i>Enfans</i>		
Jean	18 "	1 fusil, 13 terres lab., 8 B. à c., 6 moutons.
Claude	8 "	
Pierre	2 "	
Anne	14 "	
Jeanne	12 "	
Marie	7 "	
Magdelaine	5 "	
Elisabet	1 "	
	<hr/>	
Michel Dapeux	57 ans	
Marie Gotro, sa femme	49 "	
	<hr/>	
<i>Enfans</i>		
Martin	21 "	5½ terres lab., 6 B. à c., 2 moutons
Pierre	17 "	
Jean	10 "	
Marie	7 "	
	<hr/>	

François Rimbault	30 ans	
Marie Babin; sa f.	25 "	1 fusil, 11 bêtes à c.
<hr/>		
Charles Babin	22 ans	
Magdelaine Richard	15 "	2 bêtes à c.
<hr/>		
Charles Gotro	25 ans	1 fusil
Françoise Rimbault, sa femme	20 "	
<i>Enfans</i>		
François	7 mois	
<hr/>		
Mathieu Martin	47 ans	1 fusil, 8 terres labourées, 8 bêtes à c.
<hr/>		
Pierre Joan	60 ans	
Magdelaine Brin, sa femme	47 "	
<i>Enfans du 1^{er} lit de sa femme</i>		
Guillaume	19 ans	2 fusils, 8 arpens de terre labourées, 10 B. à c.
Jean	17 "	
Jean-Charles	15 "	10 moutons
Jeanne	12 "	
Magdelaine	9 "	
Marie	14 "	
Susanne Joan	2 mois	
<hr/>		
René Richard	28 ans	1 fusil, 5 arpens t. l., 10 B. à c., 10 m.
Magdelaine Landry, sa femme	29 "	
<i>Enfans</i>		
Michel	5 "	
Anne	4 "	
Antoine	2 "	
<hr/>		
Pierre Richard	24 ans	1 fusil, 5 arpens, 10 B. à c., 10 m.
<hr/>		

Jean Douaron	37 ans	
Marianne Carrol	35 "	1 fusil, 7 B. à c., 1 m.
<i>Enfans</i>		
Abraham	14 ans	
Charles	12 "	
Jean	8 "	
Philippe	4 "	
Pierre	6 "	
Jeanne	8 "	
Noël	2 "	
<hr/>		
René Landry	52 ans	
Marie Bernard	42 "	2 fusils, 10 arpens, 16 B. à c., 20 moutons
<i>Enfans</i>		
Claude	23 "	
Jean	20 "	
René	18 "	
Germain	12 "	
Abraham	8 "	
Pierre	6 "	
Cécile	22 "	
Marie	16 "	
Marguerite	14 "	
Jeanne	10 "	
Catherine	4 "	
Anne	2 "	
<hr/>		
Marie Salé	86 ans	
<hr/>		
Antoine Landry	26 ans	2 fusils, 9 arpens, 8 B. à c., 6 moutons, 10 cochons.
Marie Thibodeau	25 "	
<i>Enfans</i>		
Marie	4 "	
Antoine	2 "	
Isabelle	1 "	
<hr/>		

François Brossard	33	"	1 fusil, 7 B. à c., 6 m., 5 cochons.
Catherine Richard	22	"	
<i>Enfans</i>			
Magdelaine	5	"	
Pierre	3	"	
1 fille non baptisée	11	jrs.	
<hr/>			
Claude Dugas	38	ans	
Françoise Bourgeois	25	"	1 fusil, 8 arpens, 25 B. à c., 9 m., 11 cochons.
Marie	12	"	
Claude	11	"	
Françoise	10	"	
Joseph	6	"	
Marguerite	5	"	
Agnès	1	"	
Jeanne	3	"	
Anne	7	"	
<hr/>			
Germain Tério	23	ans	1 fusil, 6 arpens, 6 B. à c., 8 m.
Anne Richard, s. f.	15	"	
<hr/>			
Vincent Brun			
<hr/>			
François Levron	33	ans	8 B. à c., 7 m.
Catherine Savoyé	20	"	
Jacques	9	"	
Magdelaine	5	"	
Anne	2	"	
Marie	1	"	
<hr/>			
Charles Melanson	44	ans	1 fusil, 6 arpens, 20 B. à c., 12 m., 6 cochons.
Maris Dugas	38	"	
<i>Enfans</i>			
Isabelle	13	"	
Charles	11	"	
Magdelaine	9	"	

Marie	7	“	
Françoise	4	“	
Ambroise)			ju-
Pierre)	10	mois	meaux
<hr/>			
Pierre Coumeaux	88 ans		6 arpens, 4 B. à c., 12 m., 4 cochons.
<i>Enfans</i>			
Jean	21	“	
Pierre	25	“	
Antoine	24	“	
<hr/>			
Bernard Bourc	36 ans		1 fusil, 3 arpens, 4 B. à c., 6 m., 6 c.
Françoise Brun	24	“	
<i>Enfans</i>			
Marie	15	“	
Mraguerite	13	“	
René	9	“	
Anne	8	“	
Jeanne	6	“	
Claire	4	“	
Françoise	3	“	
Abraham	1	“	
<hr/>			
Martin Blanchard	38 ans		1 fusil, 3 arpens, 9 B. à c., 12 m., 7 c.
Marguerite Guilbaut	18	“	
<i>Enfans de sa 1^{ère} femme</i>			
Françoise	14 ans		
Marie	12	“	
René	9	“	
<hr/>			
François Girouard	70 ans		1 fusil, 5 arpens, 13 B. à c., 16 m., 8 cochons.
Jeanne Aucoin	55	“	
Il a eu 6 enfans dont le recensement est ci-après.			
<hr/>			

Julien Lort	32 ans	
Charlotte Girouard	26 "	
<i>Enfans</i>		
Alexandre	10 "	
Jacques	8 "	
Pierre	5 "	
Marie	2 "	
<hr/>		
Bonaventure Terio	43 ans	
		1 fusil, 4 arpens, 5 B. à c.,
Jeanne Boudrot	42 "	6 m., 2 c.
Anne	12 "	
Marguerite	8 "	
<hr/>		
Michel Richard	56 "	2 fusils, 12 arpens, 16 B. à c., 30 m., 8 c.
Jeanne Babin	18 "	
<i>Enfans</i>		
Martin	19 ans	
Alexandre	17 "	
Marie	12 "	
Cécile	10 "	
Marguerite	7 "	
Michel	2 "	
et 5 qui sont mariés		
<hr/>		
Emmanuel Hébert	30 ans	1 fusil, 4 arpens, 14 B. à c., 21 m., 8 c.
Andrée Bro	40 "	
<i>Enfans</i>		
Guillaume	6 "	
Marguerite	5 "	
Jean	3 "	
Jacques	2 "	
et un nouveau né à baptiser	1 mois	
Et de sa femme en lères nocés avec Germain Terio		
Germain	18 ans	

Pierre	15	“	
Catherine	12	“	
<hr/>			
Pierre Godet le jeune	32 ans		2 fusils, 3 arpens, 10 B. à c., 18 m., 10 c.
Marie Blanchard	30	“	
<i>Enfans</i>			
Pierre	10	“	
Antoine	7	“	
Germain	5	“	
Guillaume	3	“	
Denis	2 mois		
<hr/>			
Bastien Brun	32 ans		
Huguette Bourg	28	“	
<i>Enfans</i>			
Jeanne	9	“	1 fusil, 12 B. à c., 12 m., 10 c.
Claude	7	“	
Abraham	6	“	
Vincent	5	“	
Jean	4	“	
Antoine	1	“	
Pierre Landry	28 ans		1 fusil, 2 arpens, 6 B. à c., 6 m., 5 c.
Magdelaine Robichaud	21	“	
<i>Enfans</i>			
Pierre	3	“	
<hr/>			
Charles Doucet	22 ans		1 fusil, 1 arpent, 4 B. à c., 6 m., 3 c.
Huguette Guerine	20	“	
<i>Enfans</i>			
Claude	1	“	
<hr/>			

François Gotro	71 ans	3 fusils, 4 arpens, 8 B. à c., 5 m., 8 c.
Emée La Jeune	61 "	
Claude Gotro	27 "	
Marie Teriot	20 "	
<i>Enfans</i>		
Marie	6 mois	
Jean Hébert	27 ans	
Pierre Guillaume	60 ans	
Pierre Arsenault	40 ans	
Marie Guérin	24 "	
<i>Enfans</i>		
Pierre	10 "	
Abraham	8 "	
Cristophe Margery	55 ans	
Claude Bertran (Il demeure au Cap de Sable)	35 ans	
Catherine Pitre	18 "	
François Tourangeau	42 ans	
Marie Pitre	22 "	
<i>Enfans</i>		
Jeanne	2 "	
Nicolas Barillot	40 ans	
Martine Hébert	28 "	
<i>Enfans</i>		
Marie	2 "	
Marie Bourc, veuve de Vincent Bréau	50 ans	3 arpens, 6 B. à c., 4 m., 6 c.

<i>Enfans</i>		
Antoine	22	“
Marguerite	18	“
Pierre	16	“
Anne	14	“
François	12	“
Jean	11	“
Marie	9	“
Jeanne	6	“
René	3	“
Susanne	2 mois	
<hr/>		
Jeanne Roussillière		
Veuve Godin dit		
Chatillon	60 ans	
<i>Enfans</i>		
Gabriel	25	“
Pierre	20	“
Anne	13	“
<hr/>		
René Rimbault	70 ans	1 fusil, 8 arpens, 6 B. à c., 5 m., 6 c.
Anne-Marie	61	“
<i>Enfans</i>		
René	12	“
Anne	15	“
Magdelaine	11	“
<hr/>		
Jacques Girouard	38 ans	
Marguerite Gotro	32	“
<i>Enfans</i>		
Alexandre	16	“
Pierre	14	“
Jacques	12	“
Jean	10	“
François	6	“
Claude	3	“
Guillaume	3 mois	
Marie	8 ans	
Marguerite	4	“
<hr/>		

Jean Blanchard	75 ans	
Radegonde Lambert	65 "	
<hr/>		
Guillaume Blanchard	35 ans	4 fusils, 5 arpens, 16 B. à c., 20 m.
Huguette Goujonne	27 "	
<i>Enfans</i>		
René	8 "	
Antoine	6 $\frac{1}{2}$ "	
Marie	12 "	
Jeanne	5 "	
Anne	2 "	
<hr/>		
Jacques LeBlanc	35 "	3 fusils, 6 arpens, 25 B. à c., 30 m., 15 c.
Catherine Hébert	23 "	
<i>Enfans</i>		
Jean	12 "	
Jacques	9 "	
Pierre	2 "	
René	1 mois	
Marguerite	11 ans	
Marie	6 ans	
Anne	5 "	
Catherine	3 "	
<hr/>		
Jean Hébert	32 ans	
Anne Doucet	22 "	
<i>Enfans</i>		
Jacques	9 "	
Pierre	7 "	
Jean	5 "	
Joseph	2 mois	
Jeanne	3 ans	
<hr/>		
Antoine Hébert	72 ans	
Geneviève Lefranc	80 "	
<hr/>		

Daniel LeBlanc	60 ans	2 fusils, 6 arpens, 15 B. à c., 20 m., 7 c.
Françoise Godet	60 "	
André LeBlanc	26 ans	
Marie Dugas	19 "	
<i>Enfans</i>		
Jean	2 "	
Pierre LeBlanc	21 "	
Marie Tériot	21 "	
<i>Enfans</i>		
Pierre	1 "	
René LeBlanc	29 ans	
Anne Bourgeois	25 "	
<i>Enfans</i>		
Jacques	6 "	
François	4 "	
René	2 "	
Antoine LeBlanc	24 ans	
Marie Bourgeois	21 "	
<i>Enfans</i>		
Antoine	4 "	
Charles	2 "	
Jacob Bourgeois	67 ans	20 arpens
Jeanne Trahan	57 "	
<i>Enfans</i>		
Guillaume	31 "	
Jean Commeaux	30 ans	
Françoise Imber	23 "	4 arpens, 4 B. à c., 10 m., 5 c.
<i>Enfans</i>		
Marie	8 "	
Etienne)		
Pierre) jumeaux	6 "	

Jean	3	“	
Anne	1	“	
<hr/>			
Abraham Dugas	70	ans	4 c.
Marguerite Doucet	50	“	
<hr/>			
Martin Benoist	43	ans	
Marie Chosegros	30	“	
<i>Enfans</i>			
Pierre	11	“	
Pierre	3	“	
Clément	9	“	
Jean	5	“	
Jacquette	13	“	
Marie	8	“	
<hr/>			
Charles Boudrot	40	ans	
<i>Enfans</i>			
Marie	11	“	1 fusil, 2 arpens, 9 B. à c., 12 m., 6 c.
Charles	10	“	
Anne	8	“	
René	6	“	
Marguerite	4	“	
Claude)			
J.-Bte) jumeaux	3	“	
<hr/>			
Jean Bourc	40	ans	1 fusil, 12 arpens, 16 B. à c., 15 m., 12 c.
Marguerite Martin	42	“	
<i>Enfans</i>			
Anne	18	“	
Marguerite	16	“	
Marie	13	“	
Isabelle	10	“	
Magdelaine	8	“	
Catherine	6	“	
J.-Bte	3	“	
<hr/>			

Abraham Boudrot	30 ans	2 fusils, 5 B. à c., 6 m.
Cécile Melanson	16 "	
<hr/>		
Thomas Vincent	20 ans	
Michel son frère	18 "	
Germain Doucet	45 ans	5 arpens, 9 B. à c., 10 m., 8 c.
Marie Landry	35 "	
<i>Enfans</i>		
Bernard	19 "	
Laurent	16 "	
Jacques	15 "	
Claude	12 "	
Marie	8 "	
Jeanne	6 "	
Alexis	4 "	
Pierre	1 "	
<hr/>		
Jean Pitre	61 ans	
Marie Peselet	45 "	
<i>Enfans</i>		
Claude	16 "	
Marc	12 "	
Pierre	9 "	
Jean	6 "	
François	4 "	
Une fille	2 "	(Marguerite)
1 id.	1 mois	
<hr/>		
Jeanne Peltret, veuve de Barnabé Martin	45 ans	4 arpens, 6 b. à c., 4 c.
<i>Enfans</i>		
Marie	18 "	
René	15 "	
Magdelaine	12 "	
Jeanne	10 "	
Étienne	8 "	
et 2 autres enfans		
Pierre Vincent	20 ans	

Jean Prijeau	35 ans	2 fusils, 1 arpens, 1 c.
Andrée Savoye	21 "	
<i>Enfans</i>		
Marie	2 "	
<hr/>		
Nicole Colson	80 ans	
Jean Godet son fils	45 "	1 fusil, 4 arpens, 4 B. à c., 4 m., 3 c.
Jean Henry s. f.	30 "	
<i>Enfans</i>		
Françoise	13 "	
Jean	12 "	
et 3 autres de sa femme en 1ères noces		
<hr/>		
Jacques Le Prince	40 ans	5 B. à c., 3 c.
Marguerite Hébert	35 "	
<i>Enfans</i>		
4 enfans		
<hr/>		
Magdelaine Brun	45 ans	
Guillaume Trahan, son fils	20 "	1 fusil, 2 arpens, 7 B. à c., 3 m., 4 c.
Jean	18 "	
Alexandre	16 "	
3 filles		
De La Rivière, son 2ème marie, elle a eu Susanne	5 mois	
<hr/>		
Antoine Bellivault	70 "	2 fusils, 4 arpens, 16 B. à c., 12 m., 12 c.
Andrée Guion	70 "	
Jean	34 "	
Jeanne Bourc, s. f.	28 "	
<i>Enfans</i>		
Jean	14 "	
Magdelaine	12 "	

Charles	8	“	
Antoine	7	“	
<hr/>			
Olivier Boudrot	25	ans	4 B. à c., 6 m.
Isabelle Petitpas	17	“	
<hr/>			
Laurens Granger	46	ans	1 fusil, 3 arp., 8 B. à c., 6 m., 6 c.
Marie Landry	36	“	
<i>Enfans</i>			
Marguerite	18	“	
Pierre	16	“	
Jacques	14	“	
René	10	“	
Claude	8	“	
Marie	6	“	
Anne	2	“	
<hr/>			
Antoine Bourc	95	ans	
Antoine Landry	80	“	
<i>Enfans</i>			
Marguerite	18	“	
<hr/>			
Françoise Boudrot, Vve d'Étienne Robichaud	42	ans	
<i>Enfans</i>			
Prudhomme	17	“	
Marie	14	“	
Alexandre	11	“	
François	9	“	
Charles	19	“	
<hr/>			
Jean Godet	33	ans	2 fusils, 4 arp., 10 B. à c., 17 m., 4 c.
Jeanne s. f.	21	“	
<i>Enfans du 1^{er} lit</i>			
Françoise	13	“	
Jean	12	“	

Enfans du 2^{ième} lit

Marie	4	"	
Jeanne	1	"	
<hr/>			
Nicolas Barillot	36 ans	1 fusil,	3 m.
Martine Imbert	20	"	
<i>Enfans</i>			
Marie	2½	"	
<hr/>			
Jean de Bastarache	25 ans		
Huguette Vincent	22	"	
<i>Enfans</i>			
Marianne	7 mois		
<hr/>			
Jean Fardel	46 ans	1 fusil, 5 arp.,	13 B. à c., 13 m., 8 c.
Marie Godet	36	"	
<i>Enfans</i>			
Bernard	16	"	
Louis	13	"	
Olivier	12	"	
Jean	10	"	
Marie	9	"	
Anne	7	"	
Pierre	5	"	
<hr/>			
Pierre Gaudet	35	"	4 arp., 10 c.
Anne Blanchard	41	"	
<i>Enfans</i>			
Givaud	20	"	
Bernard	13	"	
Pierre	11	"	
Claude	9	"	
Abraham	7	"	
Marie	4	"	
Magdelaine	4	"	
Jeanne	2	"	
<hr/>			
Antoine Babin	55 ans	1 fusil, 1½ arp.,	10 B. à c., 12 m., 8 c.
Marie Mercier	40	"	

<i>Enfans</i>	
Vincent	21 “
Marguerite	16 “
Catherine	14 “
Anne	12 “
Antoine	10 “
Magdelaine	8 “
Françoise	5 “
Jean	2 “
<hr/>	
Robert Henry	43 ans 1 fusil, 4 B. à c., 10 m.
Marie Magdelaine Godin	20 “
<i>Enfans</i>	
Martin	7 “
Marie	5 “
Jean	2 “
1 non baptisé	
<hr/>	
Pierre Martin	50 ans 5 arp., 10 B. à c., 10 m., 8 c.
Pierre	23 “
André	20 “
Jacques	19 “
Jean	15 “
Cécile	10 “
Marie	8 “
Renée	6 “
<hr/>	
Germain Savoye	31 ans 4 arp., 8 B. à c., 6 m.
Marie Barault	21 “
<i>Enfans</i>	
Germain	5 “
François	2 “
<hr/>	
Laurent Godin	32 ans 7 B. à c., 7 m.
Anne Guérin	26 “
<i>Enfans</i>	
Pierre	8 “
Marie	6 “

Guillaume	4	“	
Anne	5	mois	
<hr/>			
Étienne Comeau	35	ans	1 fusil, 3 arp., 10 B. à c., 15 m., 6 c.
Marie-Anne Lefèvre	35	“	
<i>Enfans</i>			
Catherine	14	“	
Alexandre	12	“	
Marie	10	“	
<hr/>			
Pierre Como	32	ans	1 fusil, 10 B. à c., 10 m., 6 c.
Jeanne Bourc	22	“	
<i>Enfans</i>			
Marie	8	“	
Abraham	7	“	
Marguerite	6	“	
Anne	5	“	
Jeanne	4	“	
Joseph	5	mois	
<hr/>			
Étienne Pellerin	40	ans	3 arp., 8 B. à c., 10 m., 8 c.
Jeanne Savoye	29	“	
<i>Enfans</i>			
Magdelaine	10	“	
Marie	8	“	
Pierre	5	“	
Anne	3	“	
J.-Bte	1	“	
<hr/>			
Perine Bourc, mère	74	ans	
Claude Landry	24	“	1 fusil, 3 arp., 7 B. à c., 8 m., 6 c.
Marguerite Terio s.f.	20	“	
<i>Enfans</i>			
Marguerite	18	mois	
<hr/>			
Martin Bourc	36	ans	
Marie Potet	29	“	1 fusil, 3 arp., 5 m., 6 c.

<i>Enfans</i>	
Marie	10 “
Abraham	7 “
Pierre	5 “
Jeanne	2 “

(La fin dans la prochaine livraison)

LES DISPARUS

Armstrong, Charles-N. — Né à Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, le 19 mars 1830, de James Armstrong et de Marie-Anne-Charlotte Olivier. Il s'occupa beaucoup de milice dans sa jeunesse et fit la campagne contre les Fénéiens. Entrepreneur de chemins de fer, il bâtit les premières sections du Great Eastern Railway, le Pontiac Pacific Railway, le Great Northern Railway, le Saint-Andrew and Lachine Railway, le Saint-Gabriel Railway, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, etc., etc. On sait que le chemin de fer de la Baie des Chaleurs fut la cause de la chute du gouvernement Mercier en 1891. M. Armstrong décéda à Saint-Gabriel de Brandon le 5 août 1932 (*Echo de Saint-Justin*).

Belcourt, L'hon. Napoléon-Antoine — Né à Toronto le 15 septembre 1860, de Ferdinand-Napoléon Belcourt et de Marie-Anne Clair. Admis au barreau de la province d'Ontario en 1882, il ouvrit son bureau à Ottawa, où il eut pour associé M. J.-A. Ritchie puis MM. Chevrier et Leduc. Candidat libéral dans la ville d'Ottawa en 1891 pour la Chambre des Communes, il fut battu mais élu en 1896, en 1900 et 1904. Il fut président ou orateur de la Chambre des Communes de 1904 à 1906. Membre du Conseil Privé en 1905, il fut appelé au Sénat en 1907. Décédé à sa résidence d'été de Blue Lake le 7 août 1932. M. Belcourt succéda au sénateur Landry comme président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

BRETONS ET NORMANDS

Autrefois un véritable fanatisme de passion animait les Bretons contre les Normands. Des centaines de vieux proverbes bretons sont très injurieux pour les Normands. Le *Catéchisme d'un Normand qui quitte son pays pour venir s'établir en Bretagne* reproduit, avec nombreuses amplifications, les principales imputations exploitées par le peuple breton contre les Normands. Les extraits qui suivent n'ont pas besoin de commentaires :

“ Demande. Savez-vous quelque chose de l'histoire des Normands ?

“ Réponse. Oui ; je sais qu'autrefois notre province portait dans ses armes trois faulx, qui signifiaient qu'il se trouve parmi nous trois sortes de personnes ; savoir : faux témoins, faux sauniers, et faux monnayeurs.

“ D. N'y a-t-il autre chose de remarquable dans l'histoire de votre province ?

“ R. Notre province est si ancienne qu'elle a eu l'honneur de donner naissance au treizième apôtre de Jésus-Christ.

“ D. D'où était-il ?

“ R. De la Haie-Pesnel.

“ D. Comment avait-il nom ?

“ R. Judas Iscariot. Le vendredi saint on chante en son honneur cette épître : *Il y avait un homme de la Haie-Pesnel, capitaine de Bandouliers. Il s'en fut dans le jardin des Olives où il trouva notre seigneur J.-C., à qui il dit : “ Bonjour, mon doux maître... ”* etc.

Voici un second extrait :

“ Demande. Qui est celui que l'on doit appeler Normand ?

“ Réponse. C'est celui qui fait profession de s'enrichir à droite et à gauche, et de prendre à toutes mains.

“ D. Quel est le signe d'un Normand ?

“ R. C'est d'avoir la main au-dessus de la tête, prête à faire un faux serment.

“ D. Quelles sont les vertus nécessaires à un Normand et sans lesquelles il dérogerait à sa profession ?

“ R. Il y en a cinq principales.

“ D. Qui sont-elles ?

“ R. C'est d'être : premièrement traître, secondement gourmand, troisièmement pillard, quatrièmement flatteur, cinquièmement menteur.

“ D. Combien y a-t-il de commandements en cette nation ?

“ R. Sept.

“ D. Dites-les.

“ R. Dieu en vain jurer tu pourras,
Pour affirmer ton faux serment.
Père et mère morts désireras
Pour avoir leur bien promptement.
L'argent d'autrui n'épargneras,
Ni son bien aucunement.
Faux témoignage tu feras
Et maintiendras adroitement.
L'Oeuvre de la main n'oublieras
Pour attrapper incessamment.
Grand favori tu te feras,
Pour te conserver longuement.
Le bien d'autrui tu ne rendras,
Mais retiendras à ton escient...

LE LIEUTENANT DE LUQUES

M. du Luques était lieutenant d'une des compagnies du régiment de Carignan. Il fit partie de l'expédition de M. de Tracy au lac Champlain dans l'été de 1665. Il périt dans le lac Champlain au voyage de retour. “ Le retour de nos troupes, dit la *Relation* de 1665-1666, fut plus fâcheux que le chemin qu'elles avaient fait en allant ne l'avait été, parce que les rivières étaient crues de sept ou huit pieds par les pluies, elles se trouvèrent bien plus difficiles à passer et une tempête qui s'éleva sur le lac de Champlain, y fit périr deux canots et huit personnes, parmi lesquelles on regretta surtout le sieur du Luques, lieutenant d'une compagnie, qui a signalé souvent sa valeur en France, aussi bien que dans le Canada.”

DOCUMENTS SUR LA FAMILLE BOUAT

*Commission de colonel de milice pour le sieur Bouat
(12 janvier 1725)*

Philippe de Rigaud marquis de Vaudreuil grand croix de l'ordre militaire de St. Louis Gouverneur et Lieutenant general pour le Roy en la nouvelle France.

Estant Necessaire pour le bien du service du Roy et pour faciliter L'Exécution de Nos ordres de Créer et Establi un Colonel sur la milice bourgeoise de la Ville et du Gouvernement de Montréal et estant d'ailleurs bien informé de la bonne conduite et experience du sieur Bouat Lieutenant general de la jurisdiction royale de Montreal et de son affection au service du Roy Nous en vertu du pouvoir a Nous donné par Sa Majesté, avons constitué ordonné, Et Estably, constituons, ordonnons et Establissons par ces presentes le dit sieur Bouat Colonel de toutes Les Milices de la Ville et Gouvernement de Montreal pour commander a toutes les compagnies tant de la dite ville que des bourgs et villages dependants du dit Gouvernement. Enjoignons a tous Les Capitaines officiers et soldats de le reconnoistre en la dite qualité de Colonel et de luy obéir en tout ce qui concernera Les fonctions de sa charge sous peine de désobéissance. Ordonnons au dit Sieur Bouat d'avoir attention et tenir la main a ce que les Capitaines et officiers des dites compagnies suivent exactement les ordres que nous leur avons déjà données qu'il se fassent faire L'Exercice tous les mois une fois ou deux lorsque la saison se permettra chacun dans son quartier et quelquesfois mesme dans la ville de Montreal lorsque Le dit sieur Bouat le jugera a propos d'y faire venir une ou plusieurs des dites Compagnies, Le dit sieur Bouat prendra garde aussy que tous ceux qui composent les dites compagnies ayent leur armes en bon état et empêchera qu'ils ne les traittent et s'en deffassent, et pour cet effect tiendra un Roole du nombre des soldats composant les dites compagnies sur lequel il marquera ceux qui seront armés ou dézarmés et fera generalmente exécuter les autres ordres qui luy seront par Nous envoyés de ce faire luy donnons plein pouvoir et autorité Mandons au sieur De la

Chassaigue Lieutenant de Roy et commandant en la ditte ville de Montréal de faire recevoir et reconnoistre le dit sieur Boüat en la ditte qualité de Colonel de millice Bourgeoise, en temoin de quoy Nous les y avons fait expedier ses presentes, a icelles fait apposer le cachet de Nos armes et contresigner par l'un de nos secretaires fait a Quebec ce douzième jour du mois de janvier L'an mil sept cent vingt cinq

Vaudreuil

Par Monseigneur
Demonceaux

(Endos : Sr Bouat : Commission de Colonel de toutes milices Bourgeoises de la Ville de Montreal et de tous les bourgs et villages qui dependent du gouv^t de Montréal. 12 janvier 1725).

Commission d'enseigne en second pour le sieur Bouat
(15 février 1748)

De par le Roy Sa Majesté ayant fait choix du S. Boüat pour remplir l'une des premières enseignes en second qui vaquera dans les Compagnies d'Infanterie entretenües en Canada, Elle veut qu'il en soit pourvu lorsque lad. enseigne sera vacante. Mande Sa Majesté au Gouverneur son Lieutenant general ou Commandant general de la Nouvelle france de tenir la main à l'exécution du present ordre.

fait à Versailles le quinze fevrier 1748.
Louïs

Instructions du gouverneur de la Jonquière au sieur Bouat,
enseigne (23 juin 1751)

Le marq. de la Jonquiere commendeur de lordre royal et militaire de St Louis chef d'escadre des armées Navalles gouverneur et lieutenant General pour le Roy de toute la Nouvelle france terres et pays de la Louisianne.

Il est ordonné au S. Bouat Enseigne d'Inf. de partir incessamment de cette ville avec un bateau armé d'un sergent, sept soldats et trois gardes du Domaine pour aller au dessous du long Sault, où étant.

Il empêchera que les français et les sauvages fassent aucune traite d'Eau de vie ou de vin avec les sauvages et les voyageurs qui viennent des pays d'En haut, ny même aucune traite de marchandise pour leurs pelleteries sous quelque pretexte que ce soit ou puisse être.

Supposé qu'il surprenne quelqu'uns qui fassent cette traite, il les arrêtera avec tous leurs effets dont il dressera un état qu'il fera signer par les contrevenants et par deux témoins qu'il prendra de son équipage et fera conduire les dits contrevenants par devant nous.

S'il trouve des sauvages du sault S^t Louis ou du Lac des deux Montagnes avec des vins et Eau de vies françaises ou anglaises, qui aillent au devant des nations qui descendent de Montréal, Il fera défoncer leur barils et jeter leur vins et eau de vie a la riviere. Si les dits sauvages ont dans leur canot des marchandises anglaises de quelque espece qu'elles soient, Il s'en saisira et en dressera un procès verbal.

Comme les dits vins, eaux de vie et marchandises pourroient être cachées dans des habitations le long de la riviere jusqu'au long Sault, Il fera des visittes et des recherches exactes dans toutes ces habitations et s'il en trouve, il s'en saisira et en dressera aussi son procès verbal qu'il fera signer des personnes chez qui il les trouvera lesquelles il arrêtera pareillement et les fera conduire par devant nous.

Il observera néanmoins de laisser faire la traite en vires seulement avec les sauvages par les nommés Quenel et St Germain fermiers des seigneuries de Vaudreuil et Dargenteuil, mais s'il surprenoit ces fermiers faisant la traite du vin et de l'Eau de vie, Il leur saisira les d^{tes} deux boissons dont il dressera aussi un procès verbal qu'il leur fera signer.

Mandons a tous Capitaines et autres officiers de Milices et a tous les habitans de donner main forte au dit S. Bouat pour l'Exécution du present ordre, sous peine de trois mois de cachot, comme aussi de se charger de toutes les personnes qu'il

pourra leur remettre et de le faire conduire incessamment sous bonne et sure garde par devant nous, a peine d'en repondre personnellement, fait a Montreal Le 23 juin 1751.

Lajonquiere

Par Monseigneur
Saint Sauveur (1).

LES MOTS "COUSINS" ET "PETITS COUSINS"

Les mots "petits-cousins" n'ont pas légalement une signification précise, devant être entendus de ceux qui suivent immédiatement, dans l'ordre de parenté, les cousins germains. (*Cour de Cassation*, 13 fév. 1912).

L'expression "cousins", doit s'entendre dans le sens le plus large, de même pour celle de petits-cousins, dès lors que le testateur n'a pas employé une expression qui répond à une désignation absolument légale ou qui correspond à une détermination précise dans le langage usuel, comme cousins germains ou cousins issus de germain (Cass. civ., 19 nov. 1896, Rev. not., n. 9530; Cass. req., 1er mars 1897, Rev. not., n. 9794 et 7 juill. 1910, S., 1911, 1, 29).

Le même principe doit être applicable pour l'expression neveux, qui comprend aussi les nièces (Bordeaux, 14 juin 1895; D., 59, 2, 281); et celle de petits-neveux, qui peut comprendre les arrière petits-neveux.

Mais les juges ont un pouvoir souverain d'appréciation pour déterminer, soit d'après le testament lui-même, soit même par des éléments extrinsèques, quelle a été l'intention du testateur, comment il entendait ces expressions, d'après les termes du testament et dans son langage ordinaire (Cass. civ., 1er mars 1890, D., 91, 1, 182 et Cass. req., précité du 1er mars 1897, Rev. Not. n. 9794). (*Revue du Notariat*, juin 1912, p. 351).

(1) Archives de la province de Québec.

DEUX PERSONNAGES DU COMTE DE TERREBONNE

Ayant à dresser la liste des Simon Fraser dont je pouvais avoir les noms dans mes fiches, je viens de constater qu'il est un Simon Fraser, militaire et médecin dont je n'ai qu'un document (pour l'instant).

Et dans ce vieux papier, orné d'une belle écriture, il est question d'un John Fraser qui cumula toutes les professions imaginables.

*
* *

Voici un extrait du manuscrit susdit :

Le 28 juin 1844, Simon Fraser, major de milice, ancien lieutenant du 2^e régiment à pied, médecin et chirurgien du village et du comté de Terrebonne, rédige son testament et demande à être inhumé dans le "coteau de sable", sans cérémonies religieuses et sans la présence "d'aucun prêtre ni ministre."

Le testateur lègue tous ses biens à son fils, John Fraser, demeurant à Saint-Hermas. Ce fils est dit être juge de paix, marchand, notaire et greffier du tribunal No. 3, pour le district inférieur de Terrebonne.

Au cas de prédécès dudit John, les biens iront à la soeur du testateur, Angélique Fraser, veuve de John McLoughlin, demeurant à la Rivière-du-Loup, en bas de Québec.

*
* *

Si je ne me trompe, ce docteur Fraser aurait donc été fils du capitaine Malcolm Fraser, acquéreur de la seigneurie de la Malbaie en 1761 et décédé en 1815.

Il serait aussi, par sa soeur Angélique, l'oncle du fameux John McLoughlin fils, né en 1784 à la Rivière-du-Loup, qui alla étudier la médecine en Écosse et revint se mettre au service de la Compagnie du Nord-Ouest puis de celle de la Baie d'Hudson.

Fait qui surprend, le médecin Fraser n'apparaît pas dans le dictionnaire des docteurs Ahern et le notaire

Fraser échappe au tableau général des notaires de la province de Québec.

Comme ces professionnels furent peut-être en évidence à Terrebonne, peut-on soumettre "le cas" aux chercheurs de cette localité ?

E.-Z. Massicotte

LOUIS LAGUEUX

Epitaphe de Louis Lagueux, avocat, député de Dorchester, décédé du choléra, à Québec, le 15 juin 1832, à l'âge de 38 ans et 7 mois :

Hic Jacet
Patriae diù flebilis
L. Lagueux, M. P.
Qui a comitatu Dorchester
Ad Popularem senatum
Vix adolescens
Delegatus
Multos annos pro Canadensium
Juribus et libertate
Désertè ac strenué
Propagnavit
Vir bono publico
Additus summoperé
In illà multorum calamitate
Cholera furente inter primos
Ablatus est
Die Junii XV A. D. 1832
Aetatis 37
Duae vicissum conjuges,
Pueri duo,
Praecessarant
Hunc Lapidem, solalio ac progenie
Orbati
Moesti parentes
Posuere